siell
SERVICE INTERCOMMUNAL
EAUX DU LODÉVOIS LARZAC

ANNÉE
2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public **de l'eau potable et de l'assainissement**

Eau potable **Rivières** **Assainissement collectif** **SPANC**

Lodévois & Larzac
Communauté de Communes

Table des matières

01 Le mot du Président **05**

02 Les chiffres clés pour 2022 ..... **06**

2.1 Eau potable 08
2.2 Assainissement collectif 09
2.3 Assainissement non collectif 09

03 Les acteurs au service du patrimoine et des usagers **10**

3.1 Présentation du service 12
3.2 Le rôle des exploitants du service d'eau potable 14
3.3 Le rôle des exploitants du service assainissement collectif 16
3.4 Les relations avec les communes 17

04 Le grand cycle de l'eau **18**

4.1 Le rôle de la GEMAPI 20
4.2 L'eau au cœur du territoire de la CCLL 21
4.3 Protéger la ressource : une priorité 22
4.4 Vers une gestion globale de l'eau 23

05 L'eau potable **24**

5.1 Les temps forts de 2022 27
5.2 Les infrastructures 27
5.3 Les travaux 2022 43
5.4 Perspective d'avenir 45
5.5 Les prix de l'eau 45
5.6 Le budget de l'eau potable 50

06 L'assainissement collectif **54**

6.1 Les temps forts de 2022 57
6.2 Les infrastructures 58
6.3 Les travaux 2022 71
6.4 Perspective d'avenir 74
6.5 Les prix de l'assainissement collectif 74
6.6 Le budget de l'assainissement collectif 78

07 L'assainissement non collectif **84**

7.1 Caractérisation technique du service 86
7.2 Indicateurs de performance 90
7.3 Outils d'amélioration de la qualité du service 91
7.4 Tarification et recettes 92
7.5 Financement des investissements 94

Le mot du Président

Les étés de 2022 et 2023 sont venus nous rappeler que l'eau est un bien précieux et fragile. Le territoire a connu un déficit pluviométrique historique et une bonne partie des sources n'est toujours pas à un niveau optimum malgré les pluies de cet automne.

Cette situation nous a conduits dès 2022 à faire évoluer nos priorités pour les orienter vers l'utilisation optimum de nos ressources et la sécurisation de certaines communes.

Nous avons investi sur l'amélioration des rendements réseaux sur les sections les plus dégradées grâce à d'importantes mobilisations sur les recherches de fuites. En outre nous avons lancé dès 2022 diverses études d'interconnexion pour soutenir les communes en risque de pénurie. Elles ont permis de réaliser cette année les interconnexions Saint-Étienne vers Soubès, Le Bosc vers Saint-Jean-de-la-Blaquière et de mettre en service le forage de Navacelles.

Pour l'assainissement, nous devons mettre aux normes certains de nos équipements ou en construire de nouveaux afin de ne rejeter dans le milieu naturel que des eaux qui ne compromettent pas sa qualité. Les études et travaux nécessaires à l'atteinte de cet objectif sont en cours et s'échelonneront sur plusieurs années.

Les investissements à réaliser à court et moyen terme tant sur l'eau que l'assainissement sont importants pour notre territoire. Ils se chiffrent à plusieurs millions d'euros par an et ce rythme sera à tenir sur les 5 années à venir. C'est un défi pour notre collectivité que d'y parvenir compte tenu de l'étendue de notre territoire et de sa faible population. À titre d'exemple, la Communauté de communes vallée de l'Hérault, 3 fois plus peuplée que la nôtre, n'a à entretenir qu'un peu plus de 270 km de réseau d'eau contre plus de 400 pour ce qui nous concerne.

En 2022 et 2023 nous avons continué à faire converger les tarifs pratiqués dans chacune des communes pour parvenir à un prix unique dès 2024 qui sera, compte tenu des investissements à réaliser tant sur l'eau que l'assainissement, dans la fourchette haute de ce qui se pratique sur le territoire voire légèrement au-delà.

Avec l'appui des communes et la mobilisation de nos équipes dont je salue la compétence, je ne doute pas que nous serons en capacité de relever les défis qui nous attendent.

Jean-Luc REQUI
Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac

02

Les chiffres clés pour 2022

2.1
Eau potable

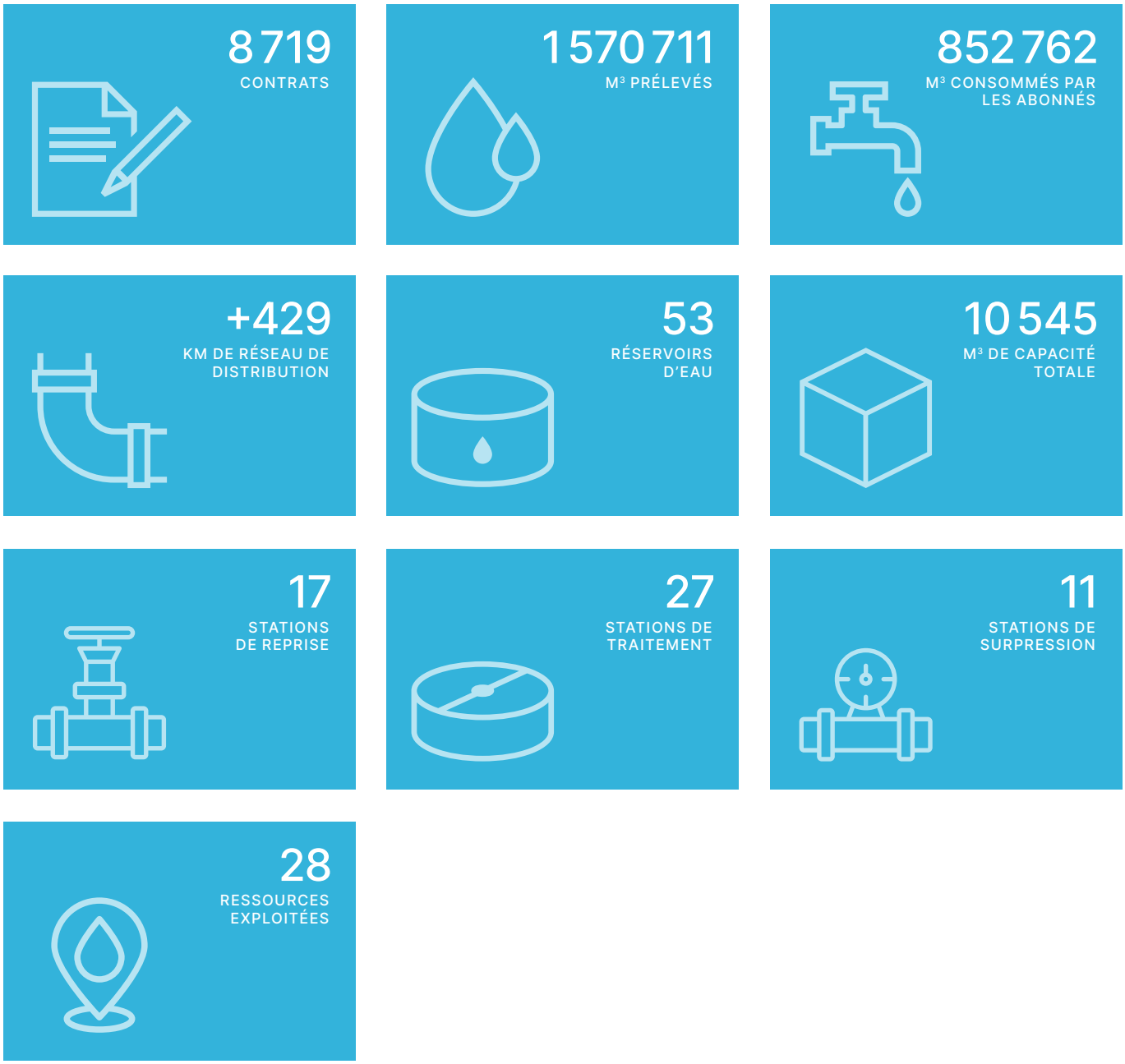

2.2
Assainissement collectif

6 723
CONTRATS

100
TONNES DE MATIÈRES SÈCHES

598 762
M³ D'EAUX USÉES TRAITÉES

1
STATION D'ÉPURATION (+DE 10.000 ÉQUIVALENTS HABITANTS)

≈20
KM DE RÉSEAU DE COLLECTE UNITAIRE

113
KM DE RÉSEAU SÉPARATIF

133
KM DE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

2.3
Assainissement non collectif

1 523
INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

03

Les acteurs au service du patrimoine et des usagers

3.1
Présentation du service

La Communauté de communes Lodévois et Larzac a pris la compétence eau potable et assainissement collectif en janvier 2021. Le Service Intercommunal des Eaux du Lodévois Larzac (SIELL) a été mis en place à cette date ainsi qu'un Conseil d'Exploitation composé de 11 élus issus des 26 communes ayant transféré leurs compétences.
Le choix des élus de garder un mode de gestion en régie publique permet de garantir un service de proximité, de qualité et une gestion durable et solidaire de la ressource.
Le SIELL est une régie intercommunale en charge des compétences grand cycle et petit cycle de l'eau.
Le grand cycle comprend la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et le petit cycle la gestion des usines et des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
Le service est composé de 31 agents avec un pôle technique, en charge de l'exploitation des usines, des réseaux et du suivi des travaux et un pôle administratif en charge de la gestion des abonnés, de la facturation, de l'accueil et de la gestion administrative, comptable, budgétaire et financière de l'activité du service. Viennent compléter le service un chef de projet GEMAPI, un chef de projet SIG et un chargé de mission foncière. L'ensemble de ces pôles est piloté par un directeur de Service.

Dispositif d'astreinte 24h/24 et 7j/7 joignable au 04 67 88 79 26 pour toutes interventions techniques d'urgence.

Le pôle technique est composé de plusieurs services : le service « usines », le service « réseaux », le service « travaux », le SPANC ainsi que le service « ordonnancement », le tout chapeauté par un Directeur Technique. Le pôle administratif comporte deux services : la gestion des abonnés et la gestion administrative et financière. Cette partie est gérée par une Directrice Administrative et Financière. Le service « usines » est composé d'un responsable, électromécanicien de métier, de deux agents techniques, de deux techniciens de maintenance, d'un autre électromécanicien et d'un agent d'entretien courant.

Électromécanicien

Électromécanicien
Il installe, contrôle, entretient, règle et répare les machines, appareils et instruments composés de pièces mécaniques, électriques et électroniques ; il les fait fonctionner de manière optimale. Plus particulièrement, il effectue des travaux d'installation et de mise en service d'équipements électriques ou mécaniques. En cas de panne, repère et résout les dysfonctionnements, remplace la pièce défectueuse et assure la remise en service de l'appareil, apporte des solutions d'amélioration au besoin, intervient sur les automatismes en lien avec les équipements électriques.

Agent technique usines eau potable et assainissement
Veille au bon fonctionnement des installations.
Assure l'entretien, le nettoyage et la maintenance des ouvrages. Effectue réglage et mesures correctives.
Assure dépannage et réparation.

Le service « réseaux » est composé d'un responsable, de 4 fontainiers et d'un opérateur recherche de fuites.

Agent technique de réseaux eau potable et assainissement
Assure l'entretien préventif et curatif des différents réseaux d'eau et d'assainissement. Contrôle les réservoirs et les canalisations en vue d'identifier les signes de dysfonctionnement.

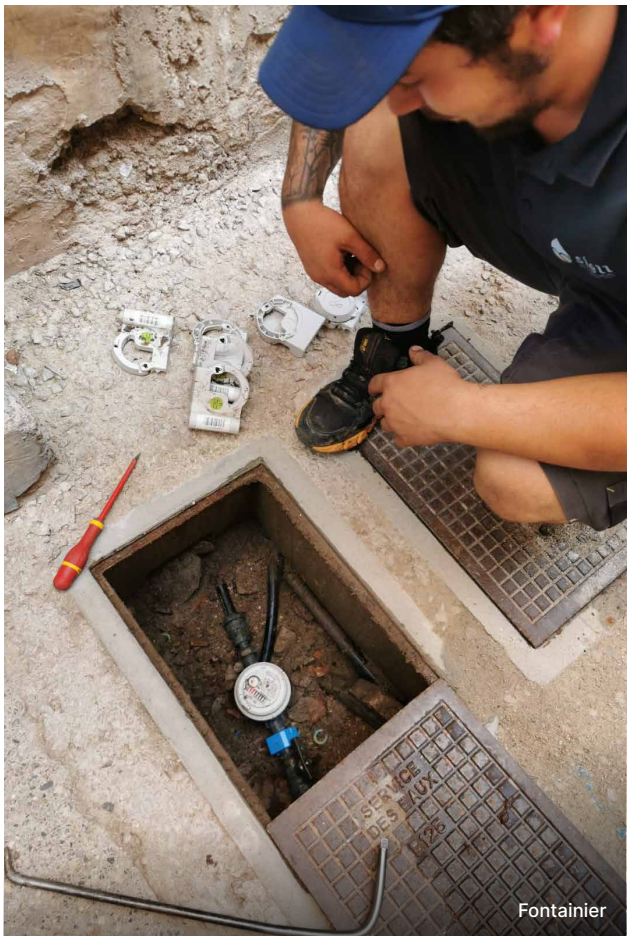

Fontainier

Fontainier
Manœuvre les vannes, remplace les compteurs d'eau potable, réalise le branchement de nouveaux abonnés au réseau. Assure la relève des compteurs. Réalise des interventions auprès des abonnés (fuites avant compteurs, problème d'eau trouble, manque de pression...).

Chercheur de fuites
Technicien réseau eau potable spécialisé dans la recherche de fuites. Il joue un rôle capital dans la surveillance, la maintenance et l'analyse des performances des réseaux d'eau potable. Il réalise des mesures hydrauliques (débit, pression), il installe et gère les capteurs de surveillance sur le réseau et participe à des campagnes de recherche de fuites.

Le service « travaux » est composé de deux chargés de travaux.

Technicien suivi de chantier
Assure le suivi logistique et technique des chantiers. Estime quantité, coût, délais de réalisation. Rédige les CCTP (Cahier des Charges Techniques Particuliers). Suit, contrôle et assure la réception des travaux.

Le service « ordonnancement » est composé d'un responsable ordonnanceur et de trois secrétaires techniques.

Ordonnanceur
Opère dans le but d'organiser, de superviser, diriger un planning de production en fonction des besoins, optimiser les délais. Est en relation avec les différents services.

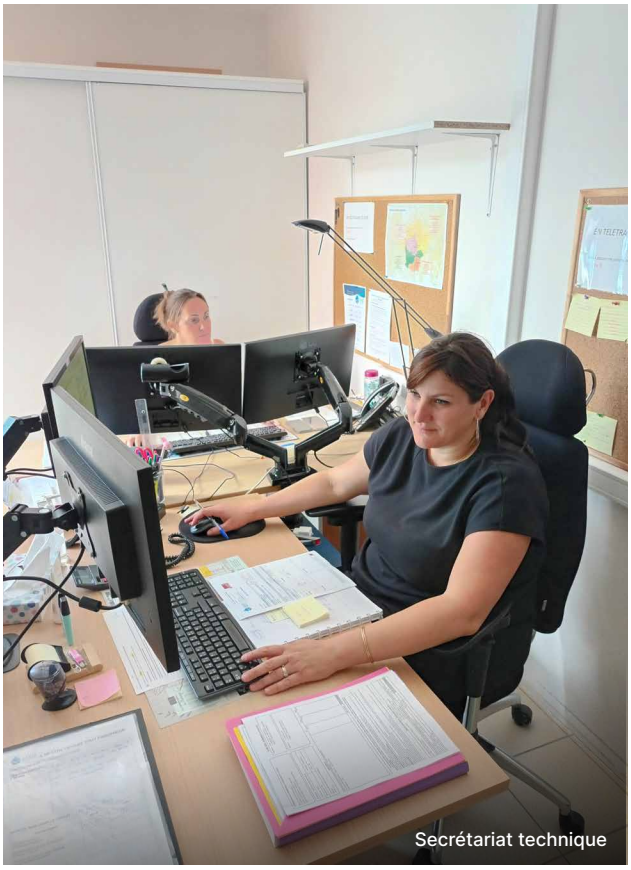
Secrétariat technique

Secrétariat technique
Assure la gestion des appels techniques et la gestion des interventions des techniciens, la gestion du parc automobile et des EPI (équipements de protection individuelle), la rédaction des devis des nouveaux branchements eau et assainissement ainsi que la rédaction des bons de commande des fournitures, matériels, études...

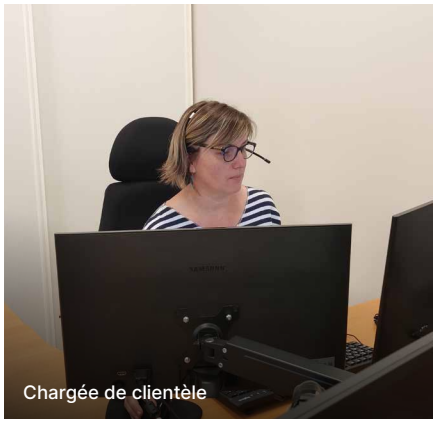
Chargée de clientèle

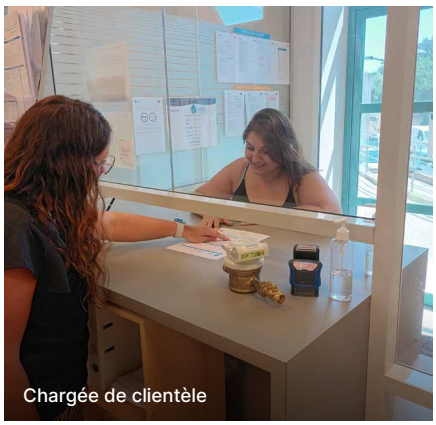
Chargée de clientèle

La gestion des abonnés est composée d'un responsable et de deux gestionnaires clientèle ; la gestion administrative et financière est assurée par un comptable.

Chargé de clientèle
Assure l'ensemble des demandes relationnelles avec les usagers. Gère les souscriptions/résiliations. Gère la facturation. Traite les demandes des abonnés. Assure l'accueil physique et téléphonique du service. Envoie les alertes coupure d'eau.

Également, un technicien SIG, un chef de projet GEMAPI et un chargé de mission foncière.

Technicien SIG
Analyse et exploite les données SIG. Établit des cartes destinées à identifier les réseaux, les risques d'inondation dans certaines zones...

Chef de projet GEMAPI
Suit l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion. Assure la mise en œuvre des travaux, le suivi du programme de gestion d'entretien et de restauration des berges, de lutte contre les espèces invasives, de renaturation. Assure l'amélioration et le développement de la connaissance sur la gestion quantitative et la gestion des milieux. Assure des actions ponctuelles d'entretien de la ripisylve.

3.2 Le rôle des exploitants du service d'eau potable

3.2.1 La qualité de l'eau au robinet

La fonction première est de délivrer une eau destinée à la consommation humaine au robinet de chaque consommateur. Dans certaines conditions, le réseau est susceptible de dégrader localement et ponctuellement la qualité de l'eau distribuée.

Ces dégradations de la qualité de l'eau résultent souvent à la fois de causes structurelles (matériaux des canalisations, étanchéité) et de causes fonctionnelles (qualité initiale de l'eau, temps de séjour dans les ouvrages et le réseau, température de l'eau).

Une gestion efficace axée sur le maintien de la qualité de l'eau identifie les causes et permet de mettre en œuvre des actions correctrices telles que le maillage ou le démaillage du réseau, le renouvellement ou la réhabilitation de conduites ou de branchements.

La qualité du réseau se mesure entre autres à l'aide des indicateurs réglementaires « conformité microbiologique de l'eau » et « conformité physico-chimique de l'eau. »

3.2.2 Continuité de service

Sur l'eau comme sur l'assainissement le service doit être maintenu 365 jours par an et 24h/24 sauf cas de force majeure. La continuité de service consiste à garantir la disponibilité du service de l'eau ou le traitement des eaux usées à l'ensemble des abonnés, en particulier pour l'eau potable aux abonnés sensibles (hôpitaux, maisons de retraite, maisons médicalisées, crèches etc.).

Une gestion efficace visant le maintien ou l'amélioration de la continuité de service passe par plusieurs types d'actions :

- Assurer une maintenance et un suivi du réseau,
- Gérer le niveau et la variation des pressions,
- Établir une analyse technique des interactions entre matériaux, qualité de l'eau, etc.,
- Renouveler les ouvrages les plus critiques (présentant une probabilité de défaillance élevée),
- Sécuriser le réseau en maillant les canalisations voire en doublant les canalisations stratégiques.

Cette performance du réseau se mesure entre autres à l'aide de l'indicateur réglementaire « Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ».

3.2.3 L'impact sur l'environnement

Les pertes en eau constituent un prélèvement supplémentaire sur la ressource. Leurs origines sont variées ; elles peuvent être physiques (fuites sur les conduites, branchements ou tout autre ouvrage) ou commerciales (vols d'eau, consommations non comptées).

Les démarches mises en œuvre pour limiter ces pertes découlent d'une analyse de leur origine et de la prise en compte du contexte et des enjeux.

Concernant les pertes physiques, la politique de gestion consiste à mettre en œuvre conjointement :

- Des actions d'exploitation pour limiter les volumes de pertes telles que la recherche et la réparation de fuites ou la gestion de pression,
- Des investissements pour renouveler les canalisations et/ou les branchements les plus fuyards ; une gestion patrimoniale fondée sur un objectif de réduction des volumes de pertes axe le renouvellement des canalisations sur les secteurs les plus fuyards.

Ces actions peuvent nécessiter la mise en place d'une sectorisation efficace et pérenne du réseau d'eau.

Cet aspect de la performance du réseau se mesure notamment à l'aide des indicateurs réglementaires : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés, Indice Linéaire de Perte en réseau et Rendement du réseau de distribution. Infos complémentaires : En plus de leur impact sur la ressource en eau, les pertes d'eau et les fuites en réseau ont un impact sur la consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable. Pomper une quantité d'eau qui sera ensuite perdue représente une consommation électrique inutile.

De par la localisation des réseaux ou la continuité de l'utilisation des infrastructures, les interventions sur le système d'alimentation d'eau potable sont souvent sources de gêne. En effet, que ce soit la perturbation de la continuité de service ou les perturbations du trafic routier se situant au-dessus du réseau, l'entretien et la maintenance du réseau peuvent perturber son environnement.

Ces perturbations étant plus faciles à gérer lorsqu'elles sont planifiées, il convient parfois d'anticiper certaines actions de maintenance.

3.3
Le rôle des exploitants du service assainissement collectif

La compétence assainissement relève d'un impératif de salubrité publique. La salubrité se caractérise par l'absence de maladies ou de menace de maladies.
En matière d'assainissement, l'objectif de salubrité publique se traduit par :

- La construction, l'entretien, l'exploitation et la gestion des systèmes d'assainissement collectif (réseaux de collecte des eaux usées et/ou pluviales et stations d'épuration) ;
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le terme assainissement recouvre deux thématiques distinctes, à savoir celle des eaux usées et celle des eaux pluviales (la compétence eau pluviale est encore exercée par les communes sur la Communauté de communes Lodévois et Larzac).

L'eau usée, qui résulte de la consommation d'eau potable, est rejetée après usage et doit être épurée. Pour éviter toute pollution, cette eau est traitée soit collectivement dans le cadre d'une station d'épuration, soit individuellement par le biais d'une installation autonome. En matière d'eau usée, l'enjeu consiste donc tant dans la maîtrise de la collecte, afin d'éviter les rejets sans traitement, que dans la qualité du traitement opéré.

Les principales missions à assurer sont les suivantes :

- L'exploitation des réseaux d'eaux usées ;
- L'exploitation des stations d'épuration ;
- La surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien de l'ensemble des collecteurs constituant le réseau d'assainissement ;
- Les travaux d'entretien et de réparation des réseaux ;
- La surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages (postes de relevage, bassins d'orage et ouvrages de traitement) ;
- Les contrôles de bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes ainsi que le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves sur l'ensemble du territoire.

L'exploitation du réseau de collecte des effluents (réseaux eaux usées) :

Les canalisations transportent en permanence des eaux chargées en pollution, il est donc inévitable qu'elles s'encrassent. Elles sont également menacées par l'érosion et la corrosion. Des visites et des curages périodiques sont ainsi régulièrement organisés.

L'entretien des réseaux se répartit en plusieurs types d'interventions assurées :

- L'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- L'inspection télévisée des réseaux ;
- Les interventions ponctuelles comme les débouchages ;
- Les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des bouches d'égout, l'entretien des avaloirs, des ouvrages de décantation, des déshuileurs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements ainsi que le pompage des puisards.
Une exploitation efficace du réseau suppose un travail d'entretien rigoureux et permanent.

L'exploitation des usines de traitement (stations épurations) :

Les tâches comprises dans l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées peuvent être classées en deux parties :

- Fonctionnement du système de traitement : ensemble des tâches nécessaires à la gestion de l'installation grâce à la connaissance des valeurs des paramètres qui définissent l'état des différents processus de traitement.
- Entretien de l'infrastructure : assurer le bon état et le fonctionnement des équipements et des installations qui permettent d'atteindre la capacité de traitement associée aux paramètres de rejet déterminés par la législation.

3.4
Les relations avec les communes

Le transfert a été un processus collaboratif avec les communes en amont et continue à l'être après. En 2021, quatre secteurs ont été mis en place pour garder cet ancrage territorial et permettre des rencontres avec les communes. La communication permet également aux communes de nous signaler tout dysfonctionnement et le service doit communiquer sur toute opération importante auprès de la commune qui reste le lien privilégié avec les administrés.

Au-delà, la mise en place de référents de secteurs aussi bien techniques que élus, permet aux conseils municipaux d'avoir des interlocuteurs à interroger sur les travaux en cours ou pour discuter des projets communaux et anticiper leur impact sur les réseaux et les équipements, en particulier la voirie.
Pour les abonnés, deux possibilités d'information, prioritairement le SIELL via l'accueil téléphonique ou le site internet, ou la mairie.

04

Le grand cycle de l’eau

4.1
Le rôle de la GEMAPI

La partie « Gestion des milieux » aquatiques implique que l'on s'intéresse à l'état de la ressource et à sa préservation.

L'eau captée pour l'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac provient quasi intégralement des karsts. Dans ce cadre, un observatoire du karst et une convention avec des partenaires tels que associations spéléologiques (Larzac Explo, Celadons), Université de Montpellier (Polytech, Unité de Géophysique) et des prestations avec des bureaux d'études spécialisés, notamment en toxicologie, nous permettent de mieux connaître les ressources karstiques, les pressions qui s'exercent sur elles pour mieux les préserver, à la fois au bénéfice des milieux et dans le même temps pour garder une eau potable d'excellente qualité (cf analyses en annexe)

4.2
L'eau au cœur du territoire de la CCLL

Le grand cycle de l'eau décrit l'ensemble des circulations sous différentes formes de l'eau sur un territoire. Le Lodévois et Larzac a la particularité d'être un territoire formé de nombreux terrains géologiques, certains très anciens et avec peu de réserve en eau, notamment au sud du Lodévois et Larzac et d'autres plus récents et calcaires, les karsts, qui constituent des réserves importantes d'eau, quasi intégralement sur le Causse du Larzac et ses contreforts.

Ces formations érodées par l'eau contiennent de nombreuses cavités, fissures, rivières souterraines qui forment des réserves importantes qui sont reconstituées par la pluie qui s'infiltre et sont restituées en surface par des sources qui alimentent les rivières. Les sources les plus abondantes sont captées pour alimenter les villages et les villes du Lodévois et Larzac.

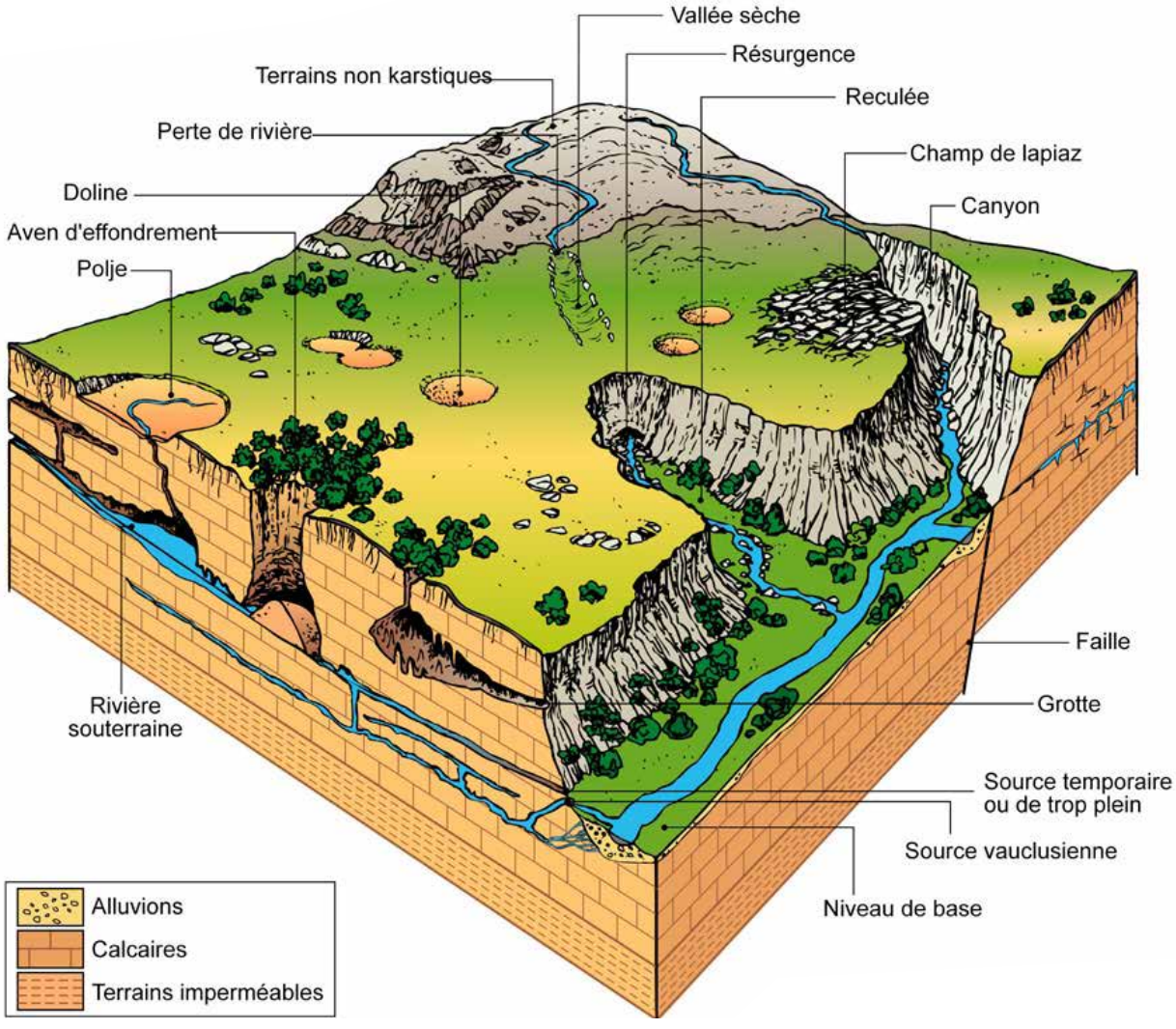

4.3
Protéger la ressource : une priorité

Il est essentiel de préserver la qualité de l'eau de nos sources. Chaque captage doit être protégé pour garantir que cette qualité va être préservée durablement au travers d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui permet de mettre en œuvre des mesures de protection.

Il y a 39 captages d'eau sur le territoire répartis sur 28 ressources. Un certain nombre de ces captages sont abandonnés pour leur utilisation en eau potable.
Au total, 15 DUP récentes ont été finalisées, 14 sont en cours, 1 est a abroger.

4.4
Vers une gestion globale de l'eau

À l'échelle du territoire de la CCLL, ont été mis en place également des observatoires pour mesurer l'impact des activités humaines et suivre les conséquences du changement climatique.

L'observatoire des milieux s'intéresse plus à l'état de la biodiversité au travers d'analyses des eaux, d'inventaires notamment au travers de l'ADN environnemental et l'identification de bio indicateurs.

L'observatoire du karst s'intéresse plus au suivi quantitatif, à la connaissance du karst par des explorations des cavités et des rivières souterraines, leur équipement en capteurs et systèmes de mesures de la qualité et des débits. Pour l'eau potable et l'assainissement, des analyses régulières sont faites pour suivre la qualité de l'eau distribuée et à l'autre bout du cycle pour vérifier les performances épuratoires, pour respecter les milieux récepteurs vis-à-vis des eaux traitées.

Au final, une eau de bonne qualité pour les milieux est un gage de bonne qualité de l'eau potable. Les communes de Le Bosc, Celles, Fozières, Lodève, Olmet-et-Villecun, Poujols, Le Puech et Soumont s'intéressent donc à l'ensemble de ces aspects et les mettent en cohérence dans l'ensemble des projets gérés par le service.

05

L’eau potable

Quelques données chiffrées

En 2022, le service des eaux a desservi 9 947 abonnés sur 26 communes.

On appelle abonné celui qui est redevable à l'Agence de l'Eau des redevances « Lutte contre la pollution » et « Préservation des ressources en eau ».

1 083 mutations ont eu lieu en 2022.

Les mutations correspondent aux nombres d'ouverture et de fermetures de compteurs.

168 demandes de dégrèvement ont été reçues en 2022 pour l'ensemble des 28 communes.

En cas de fuite après compteur sur les canalisations de votre local d'habitation, l'abonné peut demander une remise sur la facture d'eau pour la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne habituelle.

La relève des compteurs s'est effectuée sur 48 jours et 8 885 compteurs d'eau ont été relevés sur 8 932 soit 99,5% du parc.

Le service a reçu 135 réclamations

(contentieux et réclamations sur factures).

846 interventions ont été enregistrées dont 421 changements de compteurs.

198 devis ont été adressés et 124 ont abouti

(nouveaux branchements, individualisations de compteurs, déplacements de compteurs...).

66 nettoyages de bâches ou de réservoirs ont été réalisés.

5.1
Les Temps forts de 2022

- Mise en route du surpresseur de Le Bosc
- Mise en place de 10 débitmètres de sectorisation sur les réseaux de l'UDI Payrols (pour aider à la recherche de fuites)
- Réhabilitation du réseau AEP Source de Payrols à Lauroux

5.2
Les infrastructures

5.2.1 Les réseaux

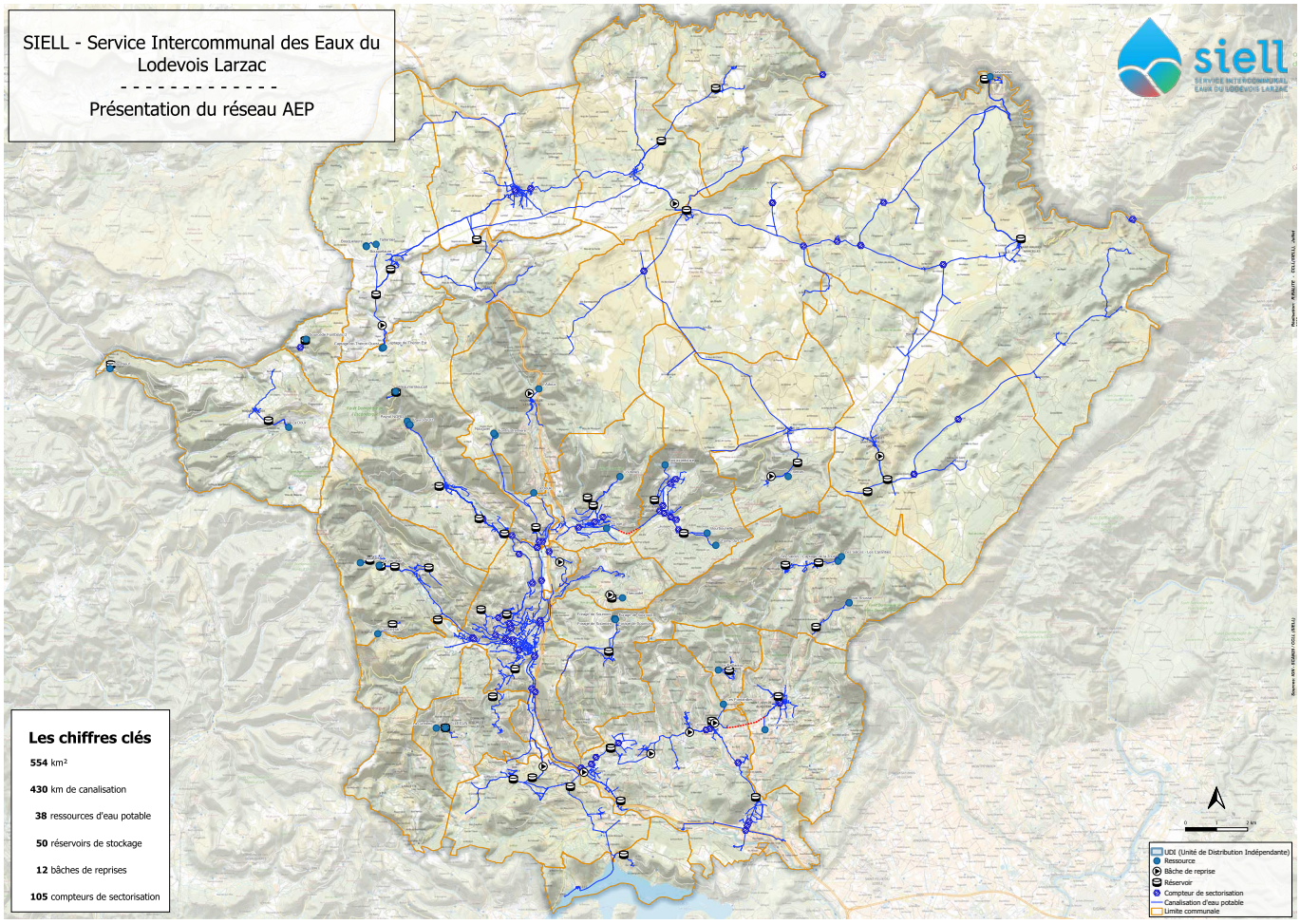

La distribution de l'eau potable jusqu'aux abonnés s'effectue par un réseau souterrain de canalisations. On distingue les canalisations d'adduction (destinées au transport des gros débits) et le réseau de distribution (assurant la desserte vers tous les abonnés).
En 2022, le linéaire de canalisations d'eau potable est de 429 km, à savoir plus de 320km de réseaux de distribution et environ 109km de réseaux d'adduction.

Les matériaux les plus couramment utilisés sont la fonte, le PVC et le PEHD.

Matériaux	Linéaire en 2022	Part linéaire en 2022
PVC	97 414 ml	22,69 %
Amiante ciment	1 997 ml	0,46 %
Inconnu	33 087 ml	7,71 %
PEHD	76 247 ml	17,76 %
Acier	4 447 ml	1,04 %
Fonte	216 135 ml	50,34 %
Total	**429 327 ml**	**100,00 %**

Les diamètres varient de 20 mm pour les branchements jusqu'à plus de 2 mètres pour les canalisations d'adduction des très grands centres urbains.

Diamètre de canalisation	Linéaire en 2022
Inconnu	32 042 ml
Ø < 40	3 623 ml
40 <= Ø < 60	19 983 ml
60 <= Ø < 125	275 107 ml
125 <= Ø < 150	20 041 ml
150 <= Ø < 200	56 960 ml
200 <= Ø < 300	21 571 ml
Total	**429 327 ml**

Le renouvellement et l'investissement permettent de garantir la qualité de l'eau et la continuité du service ainsi que diminuer les pertes en réseau par les fuites.

Les recherches de fuites

La détection des fuites constitue une des pistes majeures pour améliorer les performances des réseaux d'eau potable prévue par la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) pour préserver les ressources et ainsi apporter un service de qualité.

Un réseau de distribution (ou de transport) perd toujours un peu d'eau potable en l'acheminant jusqu'aux robinets des usagers.
Ces pertes ont plusieurs origines possibles, parmi lesquelles les plus fréquentes sont :

- Réseau vétuste dû à une durée de vie dépassée,
- Défectuosité de pièces et raccords,
- Désemboîtements consécutifs à des mouvements du sol,
- Corrosion des canalisations métalliques,
- Perforation accidentelle par un tiers (travaux).

Deux leviers peuvent être actionnés pour diminuer les pertes d'eau dans les conduites : l'entretien régulier (par la recherche active de fuites) et la rénovation des équipements et du réseau.

Pour gérer au mieux les réseaux, les exploitants de la Communauté de communes Lodévois et Larzac suivent en permanence les volumes qui transitent, au moyen de compteurs de sectorisation ou de débitmètres, reliés par télégestion à un central de supervision (PCWIN).

Les étapes de recherches de fuites après débit élevé sur compteurs de sectorisation :

1. Repérage des canalisations et des branchements
2. Relevé de tous les compteurs abonnés (pour chercher des fuites après compteurs)
3. Sectorisation du réseau (permet de délimiter la zone fuyarde) et recherche approfondie par moyen technique
4. Corrélation ou pose de logger corrélant (rapproche de la zone fuyarde)
5. Méthode acoustique pour délimiter précisément la fuite

La corrélation
La méthode électro-acoustique permettant la recherche immédiate avec des capteurs/émetteurs fonctionnant en continu.

Mode opératoire : renseignement dans l'unité centrale du corrélateur de la nature et du diamètre de la conduite, pose du 1er accéléromètre sur le carré de vanne de la première bouche à clé, le second dans la seconde bouche à clé distant en fonction du matériel (+ 150 m). Le corrélateur calcule la distance de la fuite entre les points A et B.

Le logger corrélant
Il permet de s'affranchir des bruits parasites diurnes en effectuant la collecte ponctuelle des données de nuit, c'est la technique offrant les meilleurs résultats sur les faux positifs (fausses alarmes) et faux négatifs (fuites non détectées).

Pour déceler de façon instantanée les fuites d'eau sur le réseau d'eau potable, des capteurs de bruits en corrélation, (Système VON ROLL), sont actuellement installés à l'essai sur les canalisations d'eau toujours complétés par un suivi terrain en méthodes acoustiques.

La méthode Acoustique
La plus utilisée, c'est celle à laquelle on revient in fine pour la localisation précise du point de fuite.
Mode opératoire : micro de sol/de contact + casque, on écoute le long de la conduite et on reconnaît le bruit de fuite à l'oreille par une écoute directe sur les pièces du réseau.

→ Existe également **le logger de bruit** qui est un appareil d'enregistrement des bruits émis par les fuites d'eau pour permettre leur localisation.

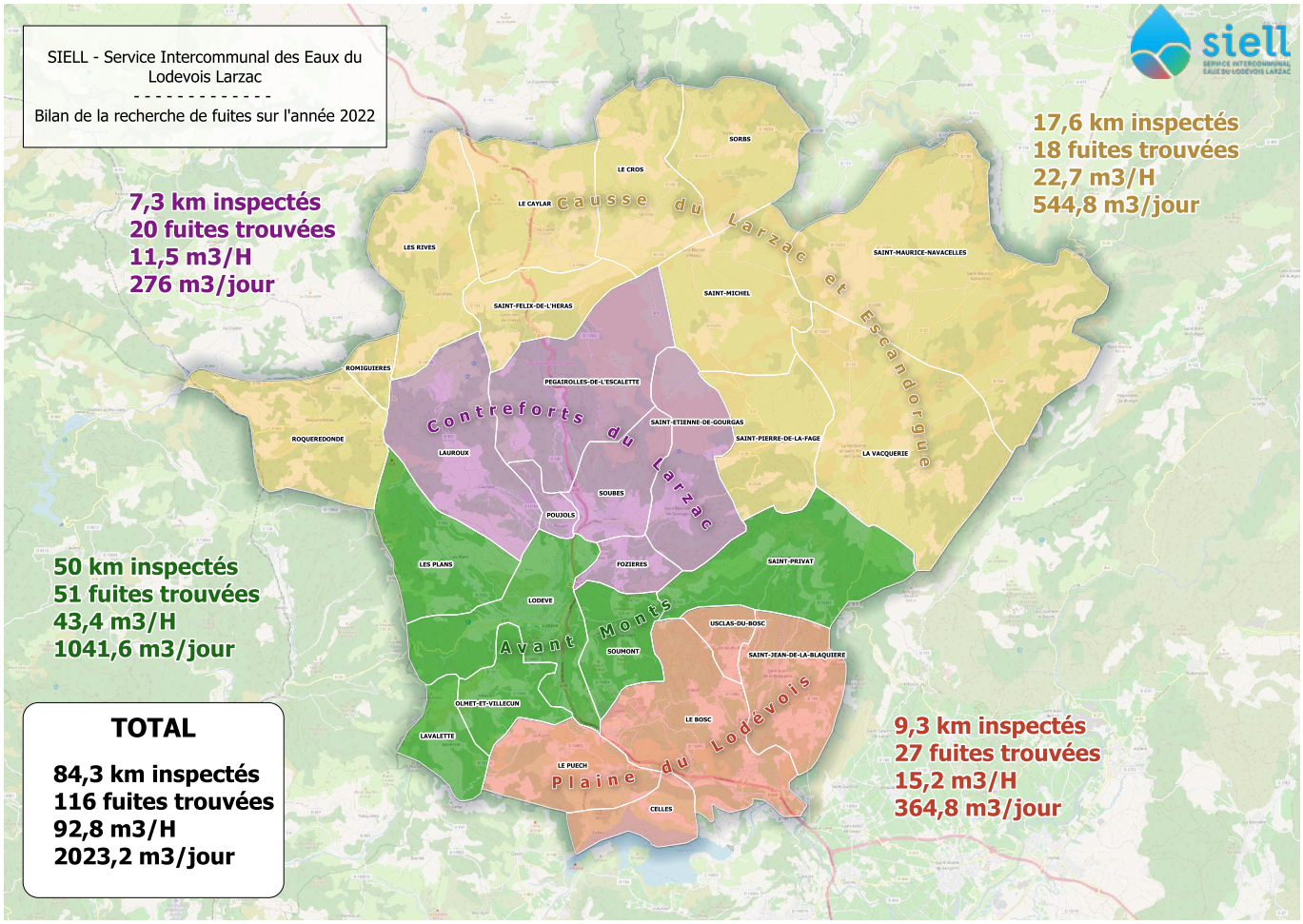

Au total, 116 fuites référencées ont été réparées en 2022, ce qui a engendré 84,3 km de réseaux inspectés et a permis l'économie d'eau de 2023 m³/jour.

Pour réparer les fuites notamment, en 2022, 49 avis de coupures d'eau urgentes ont été programmés pour des réparations de fuites et de casses. Les abonnés sont informés par mail, SMS, Facebook de la collectivité, site internet du service... Les coupures sont réalisées également pour le nettoyage des réservoirs, les travaux de renouvellement...

5.2.2 Les performances réseau

La maîtrise des consommations d'eau contribue à la protection de l'environnement en réduisant les prélèvements dans les ressources naturelles.
Le décret du 27 janvier 2012 oblige les différents opérateurs, qu'ils soient privés ou publics, à atteindre des objectifs de performance du réseau. En cas de non-respect, les collectivités doivent proposer un plan d'actions pour l'amélioration du rendement, faute de quoi la redevance « prélèvement » due à l'Agence de l'eau est doublée.

Rendements réseaux distributions (P.104.3)

L'indicateur « Rendement des réseaux d'eau potable » mesure le ratio entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, établissements publics, entreprises…) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

Le rendement exigé par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fleuve Hérault est de 75%. On observe que peu de communes atteignent ou dépassent ce rendement.

Communes	Rendement du réseau de distribution 2022 (en %)
Celles	71,00 %
Fozières	71,00 %
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	58,00 %
Lauroux	71,00 %
Le Bosc	71,00 %
Le Caylar	58,00 %
Le Cros	58,00 %
Le Puech	71,00 %
Les Plans	66,00 %
Les Rives	58,00 %
Lodève	71,00 %
Olmet-et-Villecun	71,00 %
Pégairolles-de-l'Escalette	70,00 %
Poujols	72,00 %
Roqueredonde	71,00 %
Saint-Étienne-de-Gourgas	74,00 %
Saint-Félix-de-l'Héras	58,00 %
Saint-Jean-de-la-Blaquière	90,00 %
Saint-Maurice-Navacelles	58,00 %
Saint-Michel-d'Alajou	58,00 %
Saint-Pierre-de-la-Fage	58,00 %
Saint-Privat	88,00 %
Sorbs	58,00 %
Soubès	60,00 %
Soumont	91,00 %
Usclas	75,00 %

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

(Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif)) / Linéaire de réseau hors branchements /365

Communes	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)
Celles	9,96 m³/km/j
Fozières	9,96 m³/km/j
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	1,6 m³/km/j
Lauroux	9,96 m³/km/j
Le Bosc	9,96 m³/km/j
Le Caylar	1,6 m³/km/j
Le Cros	1,6 m³/km/j
Le Puech	9,96 m³/km/j
Les Plans	8,01 m³/km/j
Les Rives	1,6 m³/km/j
Lodève	9,96 m³/km/j
Olmet-et-Villecun	9,96 m³/km/j
Pégairolles-de-l'Escalette	1,2 m³/km/j
Poujols	10,12 m³/km/j
Roqueredonde	1,8 m³/km/j
Saint-Étienne-de-Gourgas	1,4 m³/km/j
Saint-Félix-de-l'Héras	1,6 m³/km/j
Saint-Jean-de-la-Blaquière	3,9 m³/km/j
Saint-Maurice-Navacelles	1,3 m³/km/j
Saint-Michel-d'Alajou	1,3 m³/km/j
Saint-Pierre-de-la-Fage	1,3 m³/km/j
Saint-Privat	4,0 m³/km/j
Sorbs	1,3 m³/km/j
Soubès	6,0 m³/km/j
Soumont	0,18 m³/km/j
Usclas	4,1 m³/km/j

Indice linéaire de pertes en réseaux (P106.3)

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements).

Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Communes	Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)
Celles	6,06 m³/km/j
Fozières	6,06 m³/km/j
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	1,56 m³/km/j
Lauroux	6,06 m³/km/j
Le Bosc	6,06 m³/km/j
Le Caylar	1,56 m³/km/j
Le Cros	1,56 m³/km/j
Le Puech	6,06 m³/km/j
Les Plans	4,98 m³/km/j
Les Rives	1,56 m³/km/j
Lodève	6,06 m³/km/j
Olmet-et-Villecun	6,06 m³/km/j
Pégairolles-de-l'Escalette	1,26 m³/km/j
Poujols	6,10 m³/km/j
Roqueredonde	1,86 m³/km/j
Saint-Étienne-de-Gourgas	1,44 m³/km/j
Saint-Félix-de-l'Héras	1,56 m³/km/j
Saint-Jean-de-la-Blaquière	3,1 m³/km/j
Saint-Maurice-Navacelles	1,33 m³/km/j
Saint-Michel-d'Alajou	1,33 m³/km/j
Saint-Pierre-de-la-Fage	1,33 m³/km/j
Saint-Privat	3,1 m³/km/j
Sorbs	1,33 m³/km/j
Soubès	5,1 m³/km/j
Soumont	0,03 m³/km/j
Usclas	3,4 m³/km/j

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Sur l'ensemble du territoire français, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau est relativement faible. Pour l'eau potable, la moyenne annuelle du linéaire sur 5 ans atteint les 0,67 % de renouvellement.

En 2022, le taux de renouvellement du réseau eau potable de la Communauté de communes Lodévois et Larzac est de 0,60%.
Préconisations, gestion patrimoniale d'un réseau d'eau potable : Pourcentage de réseau à renouveler par an : entre 1,5 et 2 % par an. Soit entre 6 et 8 km/an pour les 400 km de réseaux de la CC Lodévois et Larzac.
Coût estimatif de l'opération entre 1.5 M€ et 2 M€ par an.

5.2.3 Les ressources sur le territoire

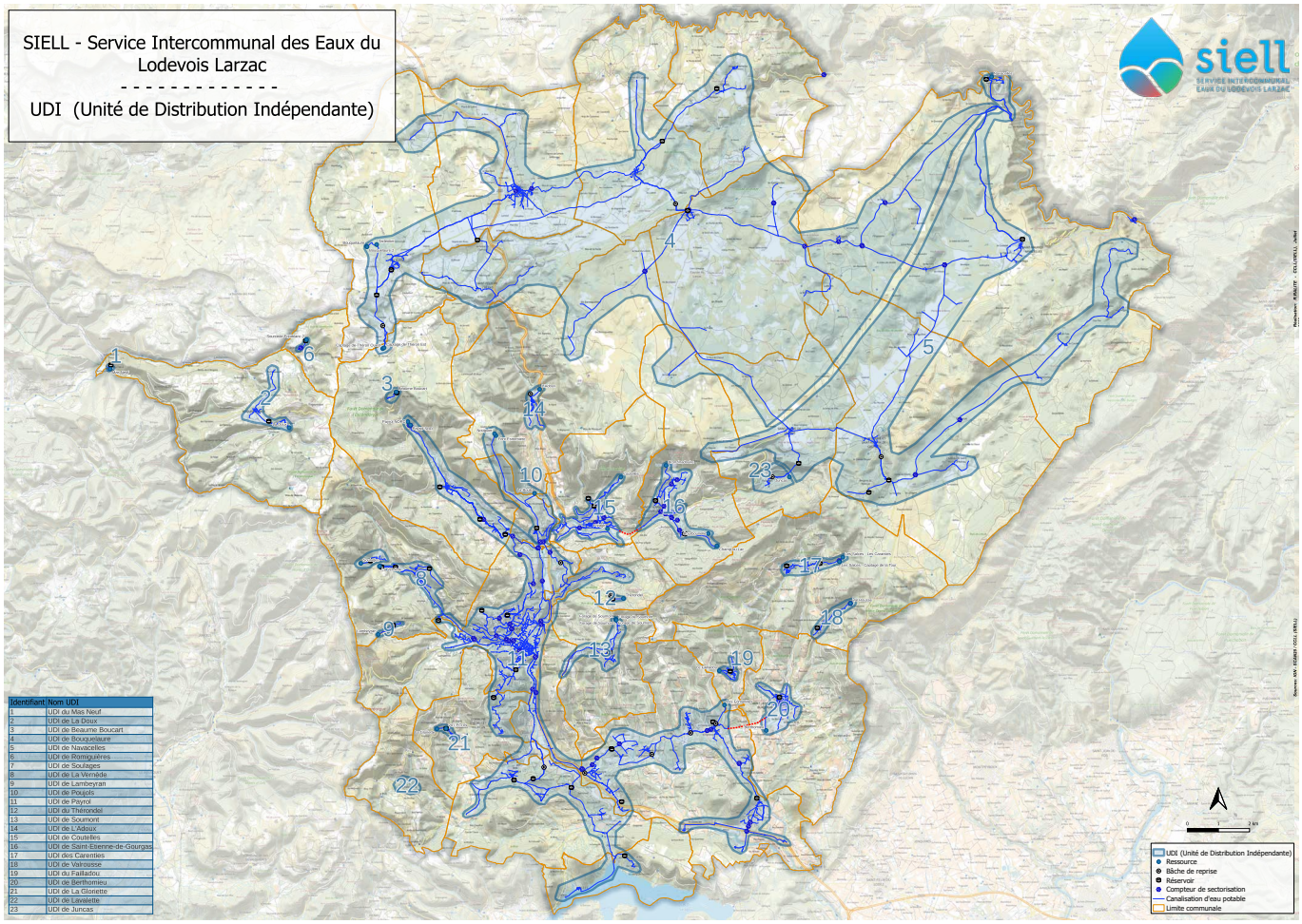

Volumes prélevés

Est qualifiée d'eau brute l'eau qui alimente un dispositif ou une station de production d'eau potable.
En termes d'environnement et de service public de l'eau, il s'agit de l'eau captée, prélevée ou recueillie qui est acheminée vers une station de traitement afin de recevoir les traitements la rendant propre à la consommation humaine avant d'être distribuée dans le réseau d'adduction.

En 2022, 1.570.711 m³ ont été prélevés soit 4.303 m³/jour.

Ouvrage	Production 2022 (m³)
Source Payrol — Lauroux	915 968
Forage — Soumont	7 940
Source Fontanille — Usclas-du-Bosc	34 732
Bouquelaure — Les Rives	65 152
Tarlentier — Les Rives	84 692
Théron 1 — Les Rives	111 648
Théron 2 — Les Rives	875
Juncas — Saint-Pierre-de-la-Fage	14 742
Source de la Doux — Pégairolles-de-l'Escalette	12 725
Murène 1 — Pégairolles-de-l'Escalette	20 278
Source de la Boule — Pégairolles-de-l'Escalette	312
Source la Vernède — Les Plans	22 954
Source Lambeyran — Les Plans	7 254
Source Soulages — Les Plans	4 053
Grèze — Roqueredonde	16 426
Source Bronzinadouire — Saint-Étienne-de-Gourgas	18 279
Source Champ du Lac — Saint-Étienne-de-Gourgas	23 933
Source de Berthomieu — Saint-Jean-de-la-Blaquière	44 778
Source la Gloriette — Saint-Privat	31 961
Source de Val de Rousse — Saint-Privat	8 754
Source de Coutelles — Soubès	59 611
Forage Saint Pons — Soubès	43 681
Forage les Faliadous — Usclas-du-Bosc	19 963
Total des volumes (m³)	**1 570 711**

L'eau traitée, quant à elle, est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme. Pour cela, elle doit respecter plusieurs critères, qui reposent sur l'évaluation de paramètres microbiologiques, chimiques et physicochimiques, notamment les teneurs maximales en substances polluantes.

C'est d'ailleurs l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'une vigilance extrême à chaque étape de son parcours, depuis son prélèvement jusqu'à sa distribution.

Après traitement de potabilisation, l'eau est introduite dans le réseau puis stockée dans un réservoir ou château d'eau avant d'être distribuée à la population et autres utilisateurs (industries, entreprises, administrations, lutte contre les incendies, etc.). Le réseau de distribution public est alors raccordé au réseau privé via le compteur d'eau.

Volumes produits sur l'ensemble du territoire

Ouvrage	Production 2022 (m³)
Source Payrol — Lauroux	915 968
Forage — Soumont	7 940
Source Fontanille — Usclas-du-Bosc	34 732
Bouquelaure — Les Rives	65 152
Tarlentier — Les Rives	84 692
Théron 1 — Les Rives	111 648
Théron 2 — Les Rives	875
Juncas — Saint-Pierre-de-la-Fage	14 742
Source de la Doux — Pégairolles-de-l'Escalette	12 725
Murène 1 — Pégairolles-de-l'Escalette	20 278
Source de la Boule — Pégairolles-de-l'Escalette	312
Source la Vernède — Les Plans	22 954
Source Lambeyran — Les Plans	7 254
Source Soulages — Les Plans	4 053
Grèze — Roqueredonde	16 426
Source Bronzinadouire — Saint-Étienne-de-Gourgas	18 279
Source Champ du Lac — Saint-Étienne-de-Gourgas	23 933
Source de Berthomieu — Saint-Jean-de-la-Blaquière	44 778
Source la Gloriette — Saint-Privat	31 961
Source de Val de Rousse — Saint-Privat	8 754
Source de Coutelles — Soubès	59 611
Forage Saint-Pons — Soubès	43 681
Forage les Faliadous — Usclas-du-Bosc	19 963
Total des volumes (m³)	**1 570 711**

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

Les importations / exportations d'eau

Le tableau suivant montre des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion).

Vente d'eau de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (UDI Payrol) à la Communauté de communes du Clermontais au niveau de l'interconnexion de Laulo (Le Bosc).

Point de livraison	Communes alimentées	Volumes export 2022 (m³)
Mas Audran	Lacoste	1 926

Vente d'eau de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (UDI Bouquelaure) au SIAEP Causse de Blandas au niveau de l'interconnexion des Gamboules à St Michel d'Alajou

Point de livraison	Communes alimentées	Volumes export 2022 (m³)
Les Baumes	Vissec	937

Contrôle qualité

L'Agence Régionale de santé (ARS) est responsable des prélèvements et des analyses réalisées par des laboratoires agréés (CARSO), de la source, à la production et à la distribution de l'eau.
La réglementation prévoit 5 groupes de paramètres qui sont mesurés pour qualifier l'eau brute (avant traitement) et l'eau distribuée :

- La qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur)
- Les paramètres physico-chimiques (pH, température, chlorures, sulfates)
- Les substances indésirables (nitrates, nitrites, pesticides)
- Les substances toxiques (arsenic, plomb, hydrocarbures)
- Les paramètres microbiologiques (bactéries et virus)

Les prélèvements sont effectués au captage, au réservoir ou au robinet d'abonnés, une à plusieurs fois par mois selon la taille des communes et les résultats précédents.
Ces analyses sont visibles sur le site internet du service et les bilans de l'année sont adressés aux abonnés en même temps que la facturation du mois de juillet.

Qualité des eaux distribuées (P101.1, P102.1)

	Rapports d'analyse officiels						
	Bactériologique			Physico-chimique			
Communes	**Nb**	**C**	**%**	**Nb**	**C**	**%**	**Commentaires**
Celles	5	4	80 %	5	5	100 %	17/08 : Non-conformité bactériologique
Fozières	7	5	71 %	8	8	100 %	22/08 / 25/08 : Non-conformité bactériologique
La Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries	1	1	100 %	1	1	100 %	
Lauroux	17	17	100 %	17	17	100 %	11/06 / 15/03 : Turbidité
Le Bosc	15	15	100 %	22	22	100 %	17/03 : Turbidité
Le Caylar	1	1	100 %	1	1	100 %	
Le Cros	1	1	100 %	1	1	100 %	
Le Puech	1	1	100 %	1	1	100 %	
Les Plans	19	15	79 %	21	21	100 %	10/02 / 28/07 / 28/07 / 19/12 : Non-conformité bactériologique
Les Rives	8	8	100 %	8	8	100 %	
Lodève	3	3	100 %	4	4	100 %	
Olmet-et-Villecun	9	8	89 %	9	9	100 %	19/04 : Turbidité 02/02 : Non-conformité bactériologique
Pégairolles-de-l'Escalette	8	8	100 %	8	8	100 %	
Poujols	6	6	100 %	6	6	100 %	
Roqueredonde	10	9	90 %	10	10	100 %	06/10 : Non-conformité bactériologique
Saint-Étienne-de-Gourgas	12	12	100 %	12	12	100 %	
Saint-Félix-de-l'Héras	1	1	100 %	1	1	100 %	
Saint-Jean-de-la-Blaquière	8	8	100 %	13	13	100 %	Dépassement antimoine (NF)
Saint-Maurice-Navacelles	3	3	100 %	3	3	100 %	
Saint-Michel-d'Alajou	0	0		0	0		
Saint-Pierre-de-la-Fage	6	6	100 %	6	6	100 %	17/03/2022 : Turbidité
Saint-Privat	10	9	90 %	11	11	100 %	12/12 : Non-conformité bactériologique 14/04 : Turbidité
Sorbs	1	1	100 %	2	2	100 %	
Soubès	13	13	100 %	12	12	100 %	
Soumont	5	5	100 %	11	9	82 %	14/04 ; 28/04 : Non-conformité physicochimique
Usclas	6	6	100 %	7	7	100 %	

Lorsque les résultats sont non-conformes (turbidité, bactériologiques…), des directives de l'ARS sont appliquées. Il convient alors d'appliquer des mesures de restriction ou d'effectuer de nouveaux contrôles jusqu'au retour à la normale.
En plus des contrôles effectués par les Laboratoires CARSO à la demande de l'ARS, le service réalise une fois par semaine des contrôles en sortie de réservoirs sur les paramètres chlore et turbidité sur l'ensemble du territoire. Ces analyses permettent de s'assurer du bon fonctionnement des équipements et d'anticiper les éventuels dysfonctionnements.

Analyses autocontrôle par commune en 2022 (Turbidité)

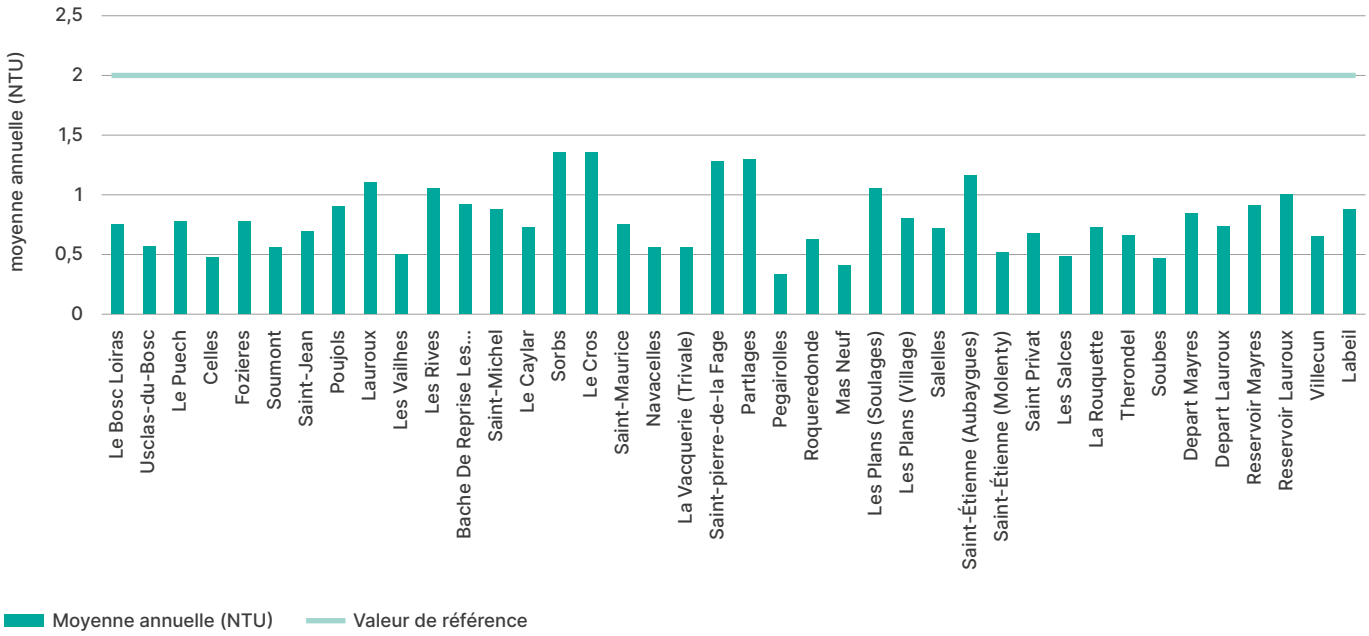

Analyses autocontrôle par communes en 2022 (Chlore libre)

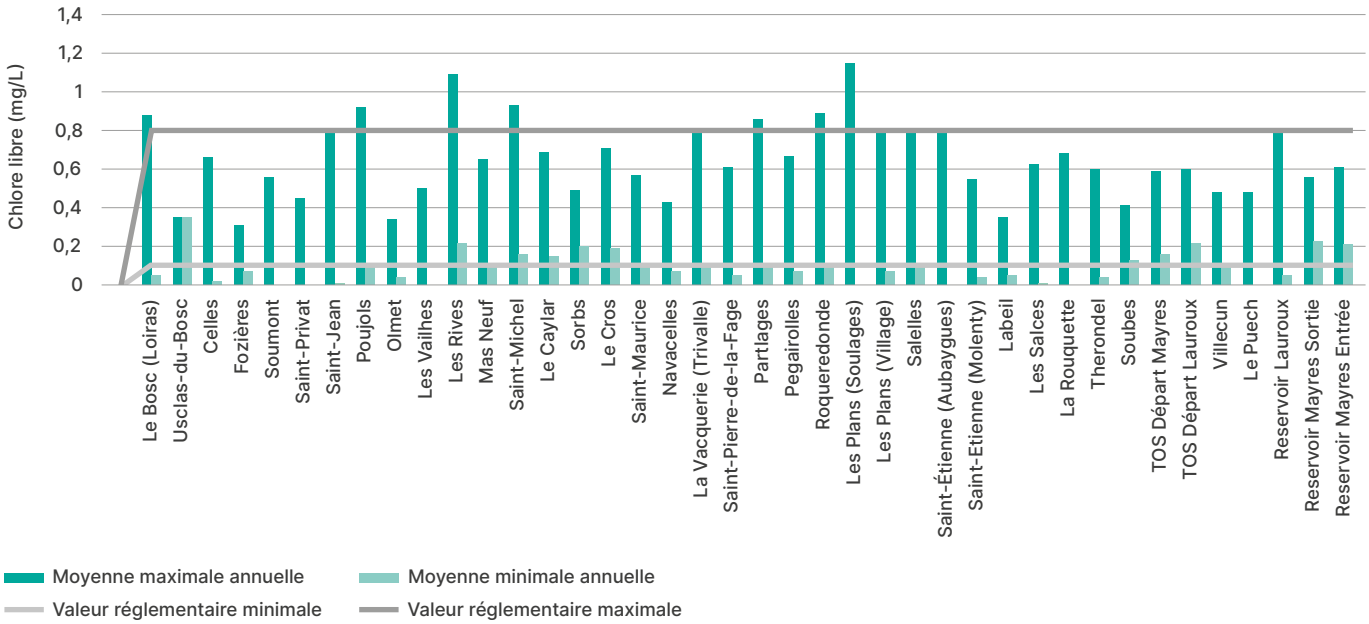

Lorsque les autocontrôles donnent des valeurs en-dessous des valeurs minimales, des modifications de dosage du chlore sont effectuées par les techniciens du service.

Selon l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, le paramètre chlore libre et total ne dispose pas de valeurs de référence maximale, il convient seulement de s'assurer de l'absence d'odeur ou de saveur désagréable.
Au cours de l'année 2022, 1050 analyses internes ont été réalisées (chlore libre et turbidité).

Protection des ressources en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Chaque ressource exploitée pour l'eau potable doit bénéficier d'une Déclaration D'Utilité Publique qui définit un périmètre de protection autour de la ressource, le débit horaire et journalier autorisé

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) :
DUP finalisées

Captage		Situation administrative
Commune d'implantation	**Nom du captage**	**Date arrêté préfectoral DUP**
Saint-Maurice-Navacelles	Forage de Navacelles	20/01/2021
Pégairolle-de-l'Escalette	Captage de la Boule	25/11/2010
Les Plans	Source La Vernède	18/11/2011
Les Plans	Source Lambeyran	18/11/2011
Les Plans	Source Soulages	18/11/2011
Olmet-et-Villecun	Gloriette	21/02/2000
Les Rives	Forage de Bouquelaure	13/08/2020
Roqueredonde	Source de la Doux	22/02/2011
Saint-Étienne-de-Gourgas	Bronzinadouire	08/12/2011
Saint-Étienne-de-Gourgas	Bourbounelle	23/11/2009
Saint-Jean-de-la-Blaquière	Source Berthomieu	11/10/1960
Soubès	Source de Coutelles	13/03/2012
Soubès	Forage Saint Pons	09/11/2011
Usclas-du-Bosc	Source Fontanille	18/02/1997
Usclas-du-Bosc	Forage Faliadous	01/01/2013

DUP en cours ou à réviser

Captage		Situation administrative	Stade d'avancement
Commune d'implantation	**Nom du captage**	**Date arrêté préfectoral DUP**	
Lauroux	Source Payrol		En cours
Lauroux	Théron		En cours
Lauroux	Beaume Boucart		En cours
Pégairolles-de-l'Escalette	Source Murène	23/11/1988	En cours
Pégairolles-de-l'Escalette	Source Fontestrémière		En cours
Pégairolles-de-l'Escalette	Source de l'Adoux	19/11/1991	À réviser
Roqueredonde	Forage F1 Mas Neuf		En cours
Saint-Pierre-de-la-Fage	Juncas		En cours
Saint-Privat	Source La Gloriette		En cours
Saint-Privat	Source Val Rousse 3	15/02/1988	En cours
Soumont	F1 forage Rials		En cours
Soumont	F3 forage Rials		En cours
Soumont	F4 forage Rials		En cours
Soumont	Le Brandou		En cours

DUP à abroger

Captage		Situation administrative	Stade d'avancement
Commune d'implantation	**Nom du captage**	**Date arrêté préfectoral DUP**	
Roqueredonde	Source du Mas Neuf		En cours

5.3
Les travaux 2022

Des exemples de travaux effectués en 2022 sur les réseaux

Communes	Sites	Travaux réalisés
Le Bosc		Implantation surpresseur et renforcement réseaux
Le Bosc		Réhabilitation encorbellement du Pont du Merdanson
Lodève	Avenue de Fumel	Reprise d'une dizaine de branchements
Lodève	Chemin de Fontbonne	Réhabilitation 105 ml de réseaux avec 5 branchements
Saint-Jean-de-la-Blaquière	Route de Rabieux	Réhabilitation 40 ml de réseaux
Le Caylar	Rue du Quai	Réhabilitation 60 ml de réseaux de distribution avec une dizaine de branchements et 60 ml de réseaux d'adduction
Le Caylar	Rue du Camp Laurier	Réhabilitation de 80 ml de réseaux de distribution avec une dizaine de branchements et 80 ml de réseaux d'adduction

Nouveaux branchements 2022

Sur les 94 rendez-vous de réalisés sur l'ensemble du territoire, 69 ont abouti ce qui a engendré un montant de travaux de 114.878 €. Sur l'année, ces travaux représentent une moyenne de 500 ml.

Travaux de fonctionnement réseaux

Les travaux de fonctionnement réseaux comprennent les renouvellements, les fuites, les remises à la côte... En 2022, ces travaux ont représenté un montant de 241.384€.

Quelques exemples de travaux réalisés en régie en 2022

Communes	Sites	Travaux réalisés	Montants dépensés	Heures passées
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	Bâche de reprise	Remplacement armoire	8 011,00 €	24
Lauroux	Réservoir de Fontreboule	Remplacement de robinet flotteur de remplissage	855,00 €	4
Lauroux	Réservoir de Les Tos	Mise en place d'un by pass avec Stab et d'une vanne de décharge, modification vanne de prélèvement et mise en place bac récupérateur	7 879,00 €	70
Lauroux	Bassin de Labeil	Mise en place grillage + sécurisation accès	4 052,00 €	8
Le Bosc	Reprise Loiras	Remplacement des 2 robinets détendeur + entretien doseur automatique	4 057,00 €	8
Les Plans	Réservoir Esparou	Reprise complète de la chambre à vannes avec mise en place d'un by pass du réservoir	9 050,00 €	70
Les Plans	Réservoir Vernède	Reprise de la chambre à vannes et pose de 2 compteurs sur PE 63, réparation porte du local, déplacement de la sonde de turbidité au départ de la source	2 000,00 €	70
Les Plans	Tous les sites	Mise en place de télésurveillance sur le réservoir de Séviac, Esparou, Soulage et pompe en ligne	3 687,00 €	70
Les Rives	Réservoir du Village	Remplacement de la vanne de vidange	100,00 €	4
Les Rives	Forage Bouquelaure	Contrôle et remplacement pompe forage	4 815,00 €	48
Les Rives	Forage Bouquelaure	Renouvellement de la tête de forage	2 454,00 €	16
Les Rives	Forage Bouquelaure	Mise en place sonde forage nord	918,00 €	8
Lodève	Réservoir de Mayres	Remplacement de l'armoire électrique	15 241,00 €	70
Pégairolles-de-l'Escalette	Surpresseur	Mise en place d'un analyseur de chlore	3 500,00 €	16
St-Jean-de-la-Blaquière	Réservoir	Remplacement des 2 robinets détendeur	3 808,00 €	4
Saint-Maurice-Navacelles	Conduite départ forage de Navacelles	Mise en place d'une interconnexion entre la conduite d'exhaure du forage et le réservoir de Navacelles	7 246,00 €	40
Saint-Maurice-Navacelles	Forage de Navacelles	Remplacement du turbidimètre	2 864,00 €	8
Saint-Pierre-de-la-Fage	Réservoir de Parlatges	Remplacement de robinet flotteur de remplissage et du démarreur de la pompe N°1	901,00 €	4
Saint-Privat	Réservoir Les Salces et Le Bourg	Mise en place d'un analyseur de chlore en continu	5 870,00 €	48

5.4
Perspective d'avenir

- Travaux de mise en conformité de la DUP du forage de Navacelles
- Travaux de mise en service du forage de Brandou (Fozières)
- Travaux d'interconnexion AEP entre les réseaux des communes de Saint-Étienne-de-Gourgas et Soubès
- Travaux d'interconnexion AEP entre les réseaux des communes de Le Bosc (Loiras) et Saint-Jean-de-la Blaquière
- Travaux d'interconnexion AEP pour alimenter tout le plateau du Larzac par le forage de Navacelles
- Travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction depuis la source de La Rouquette jusqu'au réservoir sur la commune de Saint-Privat
- Travaux de raccordement de la source de l'Adoux (Pégairolles-de-l'Escalette) à la plateforme des Tos (Lodève)
- Mise en place de la supervision « Topkapi »

5.5
Les prix de l'eau

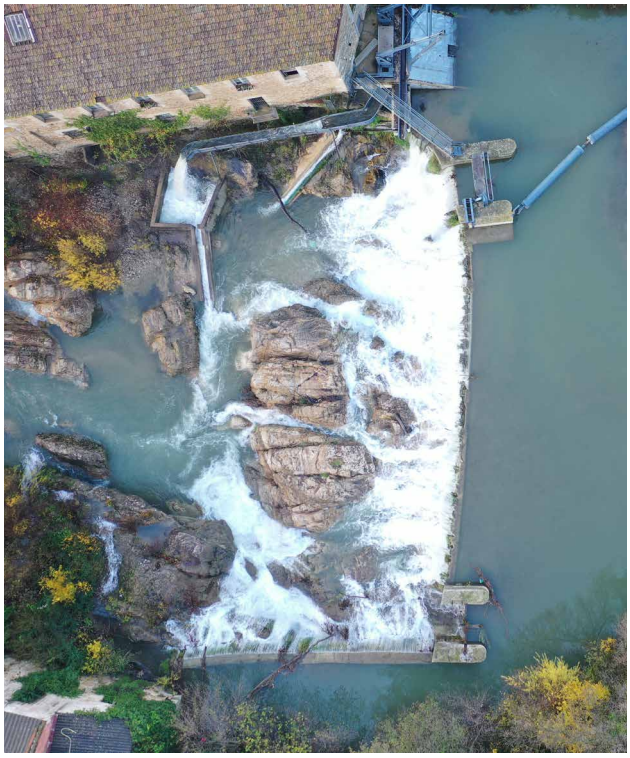

Les frais d'exploitation et les investissements du service sont financés par les recettes perçues dans le cadre de la facturation, par les aides des différents organismes partenaires, et le recours à l'emprunt. Les aides tendent à diminuer, **plus que jamais le prix de l'eau doit permettre d'investir pour l'avenir et c'est une richesse qui mérite toutes les attentions.**

L'effort d'investissement à court et moyen terme est important pour le territoire de la CCLL.

L'été 2022 est venu rappeler que l'eau est un bien précieux et fragile, le territoire ayant connu un déficit pluviométrique relativement conséquent.

Les conditions climatiques ainsi que les contraintes réglementaires imposent à la collectivité d'atteindre des niveaux de performance élevés.

Depuis le transfert de compétences au 1er janvier 2021, la mise en œuvre d'une convergence tarifaire a été initiée, en fonction des coûts d'exploitation et des investissements nécessaires sur chaque commune, pour parvenir à un prix unique sur l'ensemble du territoire.

Redevance collectivité 2022

Secteur	Communes	Tarifs abonnement eau en €HT 2022	Tarif m³ eau (hors redevance AE) en € HT 2022	Taux de TVA 2022
Causse du Larzac et Escandorgue	La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Le Caylar	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Le Cros	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Les Rives	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Roqueredonde	60,00 €	0,970 €	5,50 %
	Saint-Félix-de-l'Héras	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Saint-Maurice-Navacelles	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Saint-Michel-d'Alajou	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	St-Pierre-de-la Fage	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Sorbs	98,00 €	1,261 €	5,50 %
Contreforts du Larzac	Fozières	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	Lauroux	55,00 €	0,930 €	5,50 %
	Pégairolles-de-l'Escalette	98,00 €	1,031 €	5,50 %
	Poujols	98,00 €	1,310 €	5,50 %
	St-Étienne-de-Gourgas	75,00 €	0,930 €	5,50 %
	Soubès	85,00 €	1,091 €	5,50 %
Avants Monts	Les Plans	55,00 €	0,930 €	5,50 %
	Lodève	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	Olmet-et-Villecun	60,00 €	1,134 €	5,50 %
	Saint-Privat	55,00 €	0,930 €	5,50 %
	Soumont	61,30 €	1,310 €	5,50 %
Plaine du Lodévois	Celles	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	Le Bosc	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	Le Puech	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	St-Jean-de-la-Blaquière	55,00 €	0,930 €	5,50 %
	Usclas-du-Bosc	90,00 €	1,307 €	5,50 %

Abonnement eau 2022

Tarif le plus bas HT : 55,00 €
Tarif le plus élevé HT : 98,00 €
Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 78,30 €

Consommation eau 2022

Tarif le plus bas HT : 0,93 €
Tarif le plus élevé HT : 1,31 €
Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 1,181 €

Les consommateurs ne paient pas l'eau (ressource naturelle) mais le service de distribution de l'eau potable qui inclut plusieurs étapes pour rendre l'eau captée à la source propre à la consommation.

- Le captage et le traitement de l'eau (sources de captage multiples)
- Le stockage dans les châteaux d'eau
- La distribution de l'eau via un important réseau de canalisations
- Le circuit d'épuration, c'est-à-dire l'assainissement de l'eau

Par conséquent, les consommateurs rémunèrent le service des eaux de la Communauté de communes Lodévois et Larzac pour une pléthore de services : l'assainissement de l'eau, la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées et l'entretien du réseau de distribution.

Composantes de la facture d'eau potable d'un usager de 120 m³ (indicateur D102.0)

Secteur	Communes	Redevance collectivité HT	Redevance pour prélèvement ressources en eau HT	Redevance pollution domestique HT	TOTAL HT	TVA 5,5%	TOTAL TTC	Prix du m³ TTC pour un abonné consommant 120 m³
Causse du Larzac et Escandorgue	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Le Caylar	249,32 €	14,40 €	39,60 €	303,32 €	16,68 €	320,00 €	2,67 €
	Le Cros	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Les Rives	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Roqueredonde	176,40 €	14,40 €	33,60 €	224,40 €	12,34 €	236,74 €	1,97 €
	Saint-Félix-de-l'Héras	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Saint-Maurice-Navacelles	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Saint-Michel-d'Alajou	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Sorbs	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
Contreforts du Larzac	Fozières	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Lauroux	166,60 €	14,40 €	33,60 €	214,60 €	11,80 €	226,40 €	1,89 €
	Pégairolles-de-l'Escalette	221,72 €	14,40 €	33,60 €	269,72 €	14,83 €	284,55 €	2,37 €
	Poujols	255,20 €	14,40 €	33,60 €	303,20 €	16,68 €	319,88 €	2,67 €
	Saint-Étienne-de-Gourgas	186,60 €	14,40 €	33,60 €	234,60 €	12,90 €	247,50 €	2,06 €
	Soubès	215,92 €	14,40 €	33,60 €	263,92 €	14,52 €	278,44 €	2,32 €
Avants Monts	Les Plans	166,60 €	14,40 €	33,60 €	214,60 €	11,80 €	226,40 €	1,89 €
	Lodève	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Olmet-et-Villecun	196,08 €	14,40 €	33,60 €	244,08 €	13,42 €	257,50 €	2,15 €
	Saint-Privat	166,60 €	14,40 €	33,60 €	214,60 €	11,80 €	226,40 €	1,89 €
	Soumont	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
Plaine du Lodévois	Celles	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Le Bosc	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Le Puech	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	166,60 €	14,40 €	33,60 €	214,60 €	11,80 €	226,40 €	1,89 €
	Usclas-du-Bosc	246,84 €	14,40 €	33,60 €	294,84 €	16,22 €	311,06 €	2,59 €

Pour information, tarifs eau potable 2022 du SIVOM Orb et Gravezon :

Commune	Tarif abonnement eau potable en € HT 2022	Tarif m³ EAU POTABLE (hors redevance AE) en € HT 2022
Lavalette	5.17 € HT/mois soit 62.04 € HT/an	1.11 € HT/m³
Romiguières	5.17 € HT/mois soit 62.04 € HT/an	1.11 € HT/m³

Les Agences de l'Eau jouent un rôle primordial dans le développement de la politique de l'eau et de la gestion des ressources, notamment en orientant, par leurs financements, les investissements à l'échelle de chaque bassin. Leurs fonds proviennent des redevances « prélèvement », « modernisation » et « pollution » qu'elles perçoivent sur la facture de l'usager.

Toutes les communes du territoire dépendent de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (R.M.C), sauf le Caylar qui dépend de l'Agence Adour Garonne.

Redevance pollution domestique 2022 Agence de l'Eau RMC :
0,28 €/m³

Redevance pollution domestique 2022 Agence de l'Eau Adour Garonne :
0,33 €/m³

5.6
Le budget de l'eau potable

Les résultats

Libellé	Total BP 2022	CA 2022
70 Produits des services et ventes diverses	2 543 816,00 €	2 471 655,30 €
75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	16 679,87 €
013 Atténuation de charges	0,00 €	1 542,29 €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	**2 543 816,00 €**	**2 489 877,46 €**
011 Charges à caractère général	1 084 650,00 €	750 106,28 €
012 Charges de personnel	1 078 000,00 €	1 068 589,19 €
014 Atténuation de produits	356 893,00 €	356 893,00 €
65 Autres charges de gestion courante	10 010,00 €	9 988,49 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	**2 529 553,00 €**	**2 185 576,96 €**
Épargne courante (3) = (1) - (2)	**14 263,00 €**	**304 300,50 €**
66 Charges financières	130 000,00 €	128 536,90 €
76 Produits financiers	0,00 €	104,10 €
Résultat financier (4)	**-130 000,00 €**	**-128 432,80 €**
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaire (67et 69)	95 000,00 €	142 445,45 €
Produits exceptionnels hors cessions et transferts de charges (77 et 79)	539 586,00 €	530 195,19 €
Résultat exceptionnel (5)	**444 586,00 €**	**387 749,74 €**
Épargne Brute (6) = (3 épargne courante) + (4 résultat financier) + (5 résultat exceptionnel)	**328 849,00 €**	**563 617,44 €**
Remboursement du capital de la dette (7)	326 000,00	312 774,52
Épargne Nette (8) = (6 épargne brute) - (7 remboursement du capital de la dette)	**2 849,00 €**	**250 842,92 €**

Les dépenses courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 2 185 576 € en 2022, soit 86,40 % du budget prévisionnel 2022.

Les recettes courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 2 489 877 € en 2022, soit 97,88 % du budget prévisionnel 2022.

Les recettes d'exploitations

Factures eau hors redevances	Autres recettes	Recettes totales d'exploitation	Abandon de recettes
1 881 177,01 €	590 478,29 €	2 471 655,30 €	51 011,91 €

Hormis les recettes de facturation des abonnements et consommations des usagers, les recettes d'exploitation comprennent les produits des redevances de l'Agence de l'Eau (pollution), les produits des participations pour travaux de branchements et les produits de refacturation de frais et de personnel.

Les dépenses d'équipement 2022 : 736 528 €

Les principales dépenses d'équipement 2022 ont concerné :

- Les études : **50 984 €**
- Les logiciels (extension du logiciel facturation et site internet) : **28 065 €**
- Les travaux sur le réseau d'eau potable : **364 853 €**
- Divers équipements du service de distribution d'eau (débit mètres, pompes...) : **130 192 €**
- Le matériel informatique (administratif et usines) : **11 272 €**
- Les travaux de numérisation des réseaux sur diverses communes : **50 717 €**
- Autres dépenses d'équipement (travaux génie civil, matériel industriel) : **100 444 €**

Les travaux par communes – Réseaux et usines

Secteur	Communes	Travaux Réseaux	Travaux Usines	Total Travaux
Causse du Larzac et Escandorgue (51)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	3 262,50 €	6 675,99 €	9 938,49 €
	Le Caylar	17 644,90 €		17 644,90 €
	Le Cros			- €
	Les Rives		4 978,87 €	4 978,87 €
	Roqueredonde	4 074,20 €	1 511,00 €	5 585,20 €
	Saint-Félix-de-l'Héras			- €
	Saint-Maurice-Navacelles		10 230,80 €	10 230,80 €
	Saint-Michel-d'Alajou		4 760,00 €	4 760,00 €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	2 960,00 €	901,47 €	3 861,47 €
	Sorbs	1 520,00 €		1 520,00 €
Contreforts du Larzac (52)	Fozières	6 445,00 €		6 445,00 €
	Lauroux	196 208,98 €	10 472,87 €	206 681,85 €
	Pégairolles-de-l'Escalette			- €
	Poujols	3 000,00 €		3 000,00 €
	Saint-Étienne-de-Gourgas	7 090,70 €	2 101,43 €	9 192,13 €
	Soubès	15 416,76 €		15 416,76 €
Avants Monts (53)	Les Plans	9 639,66 €	14 735,82 €	24 375,48 €
	Lodève	96 448,81 €	5 282,76 €	101 731,57 €
	Olmet-et-Villecun			- €
	Saint-Privat	6 730,66 €	9 322,25 €	16 052,91 €
	Soumont		595,63 €	595,63 €
Plaine du Lodévois (54)	Celles			- €
	Le Bosc	24 287,83 €	25 555,82 €	49 843,65 €
	Le Puech	3 370,00 €		3 370,00 €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	14 156,04 €	8 110,00 €	22 266,04 €
	Usclas-du-Bosc		2 995,28 €	2 995,28 €
Total		**412 256,04 €**	**108 229,99 €**	**520 486,03 €**

Détail des subventions d'investissement encaissées en 2022 :

Création d'un SIG et outils de gestion patrimoniale	29 719,95 €	Agence de l'Eau Rhône
Surpresseur - le bosc - convention 2020 1075 solde	69 480,00 €	Agence de l'Eau Rhône
Detr surpresseur - le bosc - arrêté 2020-1-455 - solde	36 245,63 €	État
Total général	**135 445,58 €**	

Les principaux financeurs sont l'Agence de l'Eau, le département et l'État (DETR).

La dette

Le remboursement du capital de la dette eau potable s'élevait à 312 774 € en 2022.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 848 603,00 €	2,44 %	28 ans	14 ans et 6 mois	34

La durée résiduelle de la dette de l'eau potable est conséquente du fait des derniers emprunts souscrits par l'ex SIEL pour une durée de 40 ans sur 38 % de la dette globale.

Les amortissements

Amortissements dépenses :
1 127 169,20 €

Amortissements recettes :
358 454,00 €

Dans le cadre du transfert des actifs des communes et syndicats en cours de finalisation, et en application des nouvelles durées d'amortissement, en correspondance avec les durées de vie des installations et autres équipements, les montants des amortissements 2022 ont été plus conséquents qu'en 2021. À noter qu'avant transfert, certains biens n'étaient pas amortis ou amortis sur des durées trop longues au regard des durées de vie des installations.

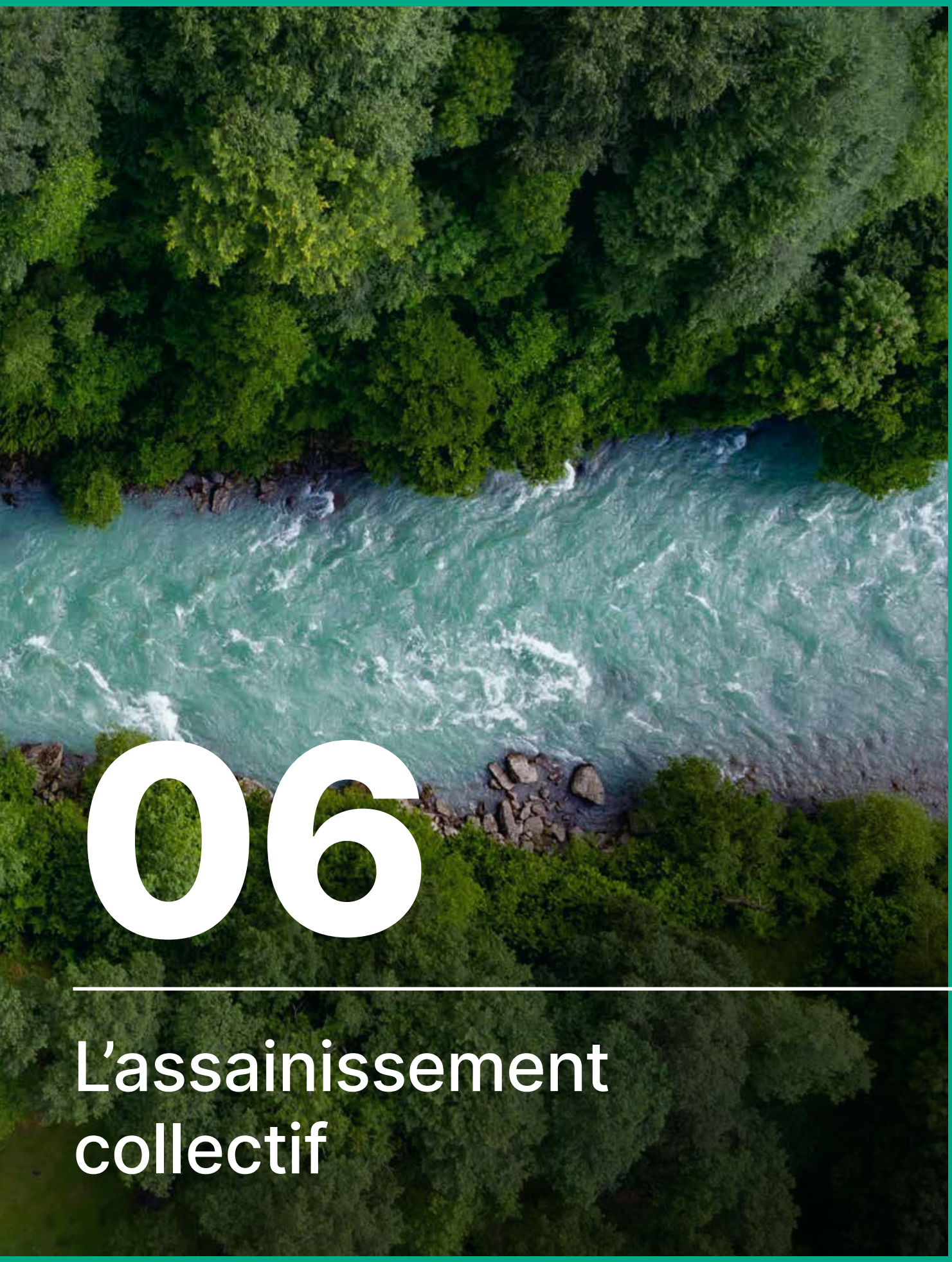

06

L’assainissement collectif

Quelques données chiffrées

En 2022, le service des eaux a desservi 7 942 abonnés sur 26 communes.

L'abonné est celui qui est redevable à l'Agence de l'eau de la redevance « modernisation ».

6 réclamations écrites ont été enregistrées

représentant moins de 0,1% en taux de réclamation (P258.1).

2 inondations de locaux usagers ont été recensées

soit un taux de débordement de moins de 0,2 pour 1000 hab (P251.1).

73 nettoyages de PR (poste de relevage) et 22 vidanges de géoassainissements.

Aujourd'hui, deux conventions de rejet ERI (Eau Résiduaire Industrielle*) ont été signées entre la CCLL et deux activités à savoir les Autocars PONS et ONDUPACK (D202.0).

Le service des eaux a desservi 10 787 habitants sur les 26 communes (P201.1).

Il dessert un territoire de 554 km^2.

Il a la gestion de 133 km de réseau d'assainissement et d'environ 100 installations (postes de refoulement et usines de traitement).

78 interventions de débouchage et de curage curatif sur les collecteurs et les branchements en jours ouvrés et astreintes.

2 autorisations de déversement avec conventions

les deux sur la commune de Saint-Maurice-Navacelles (l'une sur le hameau de Navacelles où sont récupérées les eaux usées de 4 habitations situées sur la commune de Blandas (30), l'autre sur le hameau de Madières où sont collectées les eaux usées des habitations de Rogues (30).

*Désigne l'eau qui provient d'activités industrielles ; elle est différente des eaux usées domestiques, plus polluante ; elle peut nécessiter de la part de son producteur un pré-traitement avec rejet aux réseaux d'assainissement collectif+

6.1
Les temps forts de 2022

Mise en place du marché « Entretien ».
La CCLL au travers du SIELL sur la base d'une mise en concurrence (marché public) a contracté avec la Société ALLIANCE/CITEC pour la mise en œuvre d'actions de maintenance et d'entretien sur les réseaux et branchements d'assainissement ainsi que sur les postes de refoulement des stations d'épuration et les déversoirs d'orage. Ce contrat s'articule selon deux axes :

- des interventions périodiques programmées comme vidanges de décanteur, nettoyages de postes de refoulement ou de déversoirs d'orage
- des interventions d'urgence non programmées (débouchages de réseaux) ou des interventions programmées mais ponctuelles (curages curatifs de réseaux)

Ce contrat est à titre reconductible sur une durée de 3 ans avant nouveau marché. Ce marché devra être renouvelé en 2025.

Mise en place du contrôle de branchement dans le cadre des ventes depuis le 1er janvier 2022.
Ce contrôle consiste à vérifier la bonne évacuation des eaux usées et des eaux pluviales d'un bien immobilier mis à la vente et d'identifier d'éventuelles non-conformités (des eaux usées dirigées vers le réseau d'eau pluvial ou inversement). Il a été intégré dans le règlement de service assainissement à l'article 17. Il peut donner lieu à des remises en conformité obligatoires.

Création d'une station d'épuration, de réseaux de transfert gravitaire et sous pression et d'un poste de refoulement à Usclas-du-Bosc dans le cadre du renouvellement des deux stations nord et sud qui dysfonctionnaient avec relargage d'eaux usées vers le milieu naturel.

Création d'une station d'épuration, de réseaux de transfert sous pression et d'un poste de refoulement à Madières sur la commune de Saint-Maurice-Navacelles dans le cadre du renouvellement des infrastructures existantes dysfonctionnantes.

6.2
Les infrastructures

6.2.1 Les réseaux

Ce sont les canalisations qui collectent et transportent les eaux usées des habitations vers la station d'épuration. Elles sont la plupart du temps enterrées sous les chaussées en domaine publique mais elles peuvent aussi être aériennes ou situées en domaine privé.

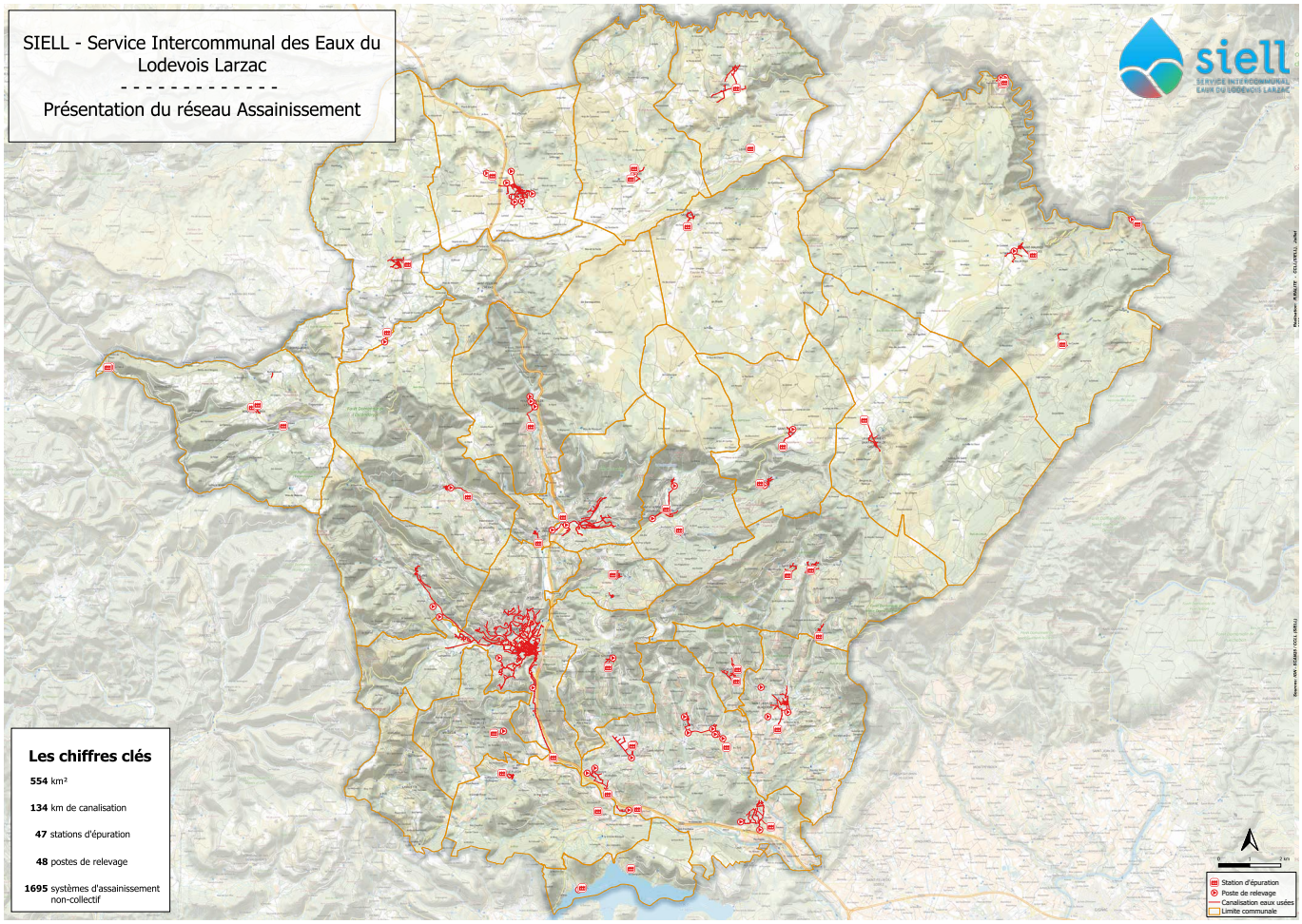

Total réseaux : 133 km de divers diamètres (100 mm à plus de 500 mm) et de différentes natures

Réseaux gravitaires (123 km) sont les réseaux utilisant en gravité pour l'écoulement des eaux :

- 103 km de réseaux en séparatif ; seulement les eaux usées séparées des eaux de pluie
- 20 km de réseaux unitaires (principalement dans le centre de Lodève)
- Réseaux de refoulement (10 km) ; réseaux sous pression alimenté par une pompe (PR)

On parle d'un réseau de collecte lorsqu'il s'agit d'une canalisation qui récupère les eaux usées des habitations via les boîtes de branchement qui délimite le domaine public du domaine privé. Les réseaux de transport sont des canalisations qui dirigent les eaux usées collectées vers la station de traitement.

Matériaux	Longueur (ml)
Ciment amiante	203 ml
Bâti	1 428 ml
Béton	17 470 ml
Fonte	471 ml
PEHD	4 720 ml
PVC	101 997 ml
Polypropylène	325 ml
Inconnu	6 179 ml
Total	**132 793 ml**

6.2.2 Les performances réseau

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

(P203.3) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU = 99 %. Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU (cf. annexe indicateurs).

(P201.1) Taux de desserte = 84 %. Cet indicateur correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels. Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidants en zone d'assainissement collectif (cf. annexe indicateurs).

(P253.2) Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées = 0,56 %. Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Ce taux est calculé depuis l'année de prise de la compétence « assainissement » par la Communauté des communes Lodévois et Larzac en 2021 (cf. annexe indicateurs).

(P202.2B) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées = 105 points

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

		Nombre de points possibles	Valeur	Nombre de points obtenus
A. Plans des réseaux de collecte (15 pts)	**VP.250** Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.251 Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui = 5 Non = 0	Oui	5
B. Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	**VP.252** Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	20
	VP.254 Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		Oui	
	VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		50%	
	VP.255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	0 à 15 points sous conditions (2)	50 %	5
C. Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	**VP.256** Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 points sous conditions (3)	100 %	15
	VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.260 Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.262 Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui = 10 Non = 0	Non	0
	Total	**120**		**105**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15.
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

6.2.3 Les usines du territoire

La Communauté de communes Lodévois et Larzac compte 47 usines de traitement des eaux usées avec une grande variété tant au niveau de la taille que du type de traitement.
Il a été dénombré 48 postes de relevage ou de refoulement qui permettent de remonter les eaux usées collectées en point bas vers un autre point du réseau situé plus en hauteur ou de refouler les eaux usées collectées sur le réseau vers la station d'épuration.
L'ensemble du patrimoine est contrôlé par des techniciens au moins une fois par semaine. En cas de dysfonctionnement, l'alerte est donnée au service usine qui se charge de la remise en service.
Une politique d'automatisation de la surveillance du fonctionnement des postes de relevage et de refoulement a été mis en place au cours de l'année afin de réduire les déplacements des agents de maintenance sur les sites pour les redéployer sur d'autres missions.

Types de stations d'épuration	Quantité
Station boues activées	1
Filtres plantés de roseaux	13
Géo-assainissement (décanteur-digesteur + épandage)	21
Micro-station culture fixée	1
Bio-disque	2
Lagunage	9
Total	**47**

Station d'épuration boues activées commune de Lodève (source SIELL)

Station boues activées : 1

Une seule station d'épuration à boue est en service sur le territoire. Il s'agit de la station d'épuration de Lodève. Son fonctionnement repose sur le principe d'une mise en culture de micro-organismes aérobies (bactéries et protozoaires) qui consomment la matière organique présente dans les eaux usées. La biomasse produite constitue des boues qui sont recirculées en partie dans le cycle de fonctionnement de la station. Une autre partie de ces boues sont clarifiées ; les eaux traitées rejoignent le milieux naturel (la Lergue) tandis les boues évacuées, sont déshydratées et valorisées en agricultures après compostage (plateforme de compostage de Lunas).

Le filtres plantés de roseaux : 13
Dans le cas des filtres plantés de roseaux, les eaux brutes (eaux grises et eaux vannes) passent à travers des bassins remplis d'un substrat minéral (sable, gravier, pouzzolane selon les cas) où sont plantés les roseaux. Ces plantes, et plus spécifiquement les roseaux (Phragmites Communis ou Phragmites Australis) ont la particularité de former un tissu racinaire et un réseau de galeries qui drainent, apportent de l'oxygène et servent de support aux bactéries aérobies. Ces bactéries, ainsi que la microfaune du sol (lombrics...), ont un rôle de dégradation et de minéralisation de la matière organique qui devient dès lors assimilable par les plantes. Ainsi, le système ne produit pas de boues, lesquelles sont compostées et forment un humus sur place.
Ces systèmes fonctionnent très bien jusqu'à 2000 EH et évitent des exports de boues à traiter. La coupe des roseaux, appelée faucardage, est assurée à l'automne par les services intercommunaux depuis 2021.

Les géo-assainissements : 21
Ces systèmes regroupent les dispositifs avec stockages et pré-traitement des eaux usées puis diffusion dans le sol via des drains. C'est le sol qui assure le traitement des eaux via les bactéries, microfaune et flore du sol.
Ce sont des systèmes qui dépendent des conditions de sols et surtout de leur perméabilité. Ainsi une étude de sol détermine la qualité des sols et certains types de sol sont exclus. Les problèmes rencontrés sont donc liés soit au massif drainant soit aux drains qui peuvent se colmater.

Un certain nombre de systèmes présents sur les communes sont dans ce cas (cf tableau performance ci-après).

Les micro-stations culture fixée
Une micro-station d'épuration à culture fixée est une installation de traitement des eaux usées conçue pour purifier les eaux usées domestiques à petite échelle. Cette technologie utilise des supports solides, tels que des biofilms bactériens ou des médias poreux ou des supports plastique avec une importante surface d'accroche, sur lesquels des micro-organismes se fixent pour éliminer les polluants présents dans les eaux usées. Les micro-stations d'épuration à culture fixée sont populaires pour leur capacité à fournir un traitement efficace des eaux usées dans des endroits isolés ou peu peuplés, où la mise en place de stations d'épuration conventionnelles à grande échelle n'est pas économiquement viable.

Elles sont également appréciées pour leur faible encombrement et leur facilité d'entretien, ce qui en fait une solution pratique pour le traitement des eaux usées dans des zones reculées.
Une seule installation de ce type a été implantée sur le territoire dans le hameau de Navacelles, celle-ci a été complètement enterrée afin de répondre à un impératif d'invisibilité des ouvrages dû au classement « grands site et UNESCO » du hameau.

Les bio-disques : 2
(Le Puech, Saint-Étienne-de-Gourgas)
Les bio-disques sont des systèmes compactes où la dépollution se fait via des films bactériens qui se développent sur des disques. Dans le cas de Saint-Étienne-de-Gourgas, les eaux passent ensuite dans des filtres plantés de roseaux ce qui assure un très bon traitement avant rejet.

Ces systèmes sont très sensibles aux à-coups hydrauliques et donc en présence de réseaux unitaires. À Le Puech, la mise en séparatif de l'ensemble des réseaux d'assainissement assure une bonne protection du bio disque.

En 2020, une extension du bio disque de Saint-Étienne-de-Gourgas a été réalisée et permet de prévoir le futur développement de la commune.

Les lagunages : 9
Les lagunages sont des systèmes biologiques où le traitement des eaux usées se réalise à partir du principe de l'épuration par microphyte des eaux usées. Il s'agit d'une solution biologique consistant à faire usage d'acteurs végétaux comme des algues et des plantes aquatiques de taille réduite pour assurer le traitement. Le soleil assure également une part du traitement secondaire par destruction des bactéries.

Les lagunes doivent être correctement dimensionnées pour assurer un traitement correct des effluents sans quoi des odeurs ou des pullulations d'algues peuvent survenir. Ces systèmes tendent à être abandonnés aujourd'hui.

On trouve des lagunages sans pré-traitement sur la commune de Le Bosc (Mas Lavayre et Sallèles) et Le Puech (lagunage du camping des Vailhés), ainsi que La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et de Fozières (lagunage aéré).

La capacité d'épuration de la lagune de Fozières a été améliorée avec la mise en place d'aérateur qui diffusent de l'oxygène dissous dans l'eau de la lagune disponible pour le micro-organismes aérobies responsables de l'épuration des eaux.

Les stations d'épuration suivantes cumulent deux procédés de traitement l'un en principal et l'autre en finition :

Les stations de Le Caylar, Saint-Jean-de-la-Blaquiere et Soubes sont des filtres plantés de roseaux, suivies de lagunes qui permettent d'améliorer encore l'abattement bactérien et la dépollution des eaux traitées avant leur rejet au milieu. Soubes comprend en plus une unité de traitement du phosphore.
Ces stations sont récentes, voire très récentes, celle de Le Caylar ayant été livrée en juillet 2020.

Elles ont toutes d'excellents rendements épuratoires et n'ont pas de problème de conformité.

La station de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries est un lagunage référencé par la DDTM à 500 EH. Suite à un diagnostic mené par la Société ENTECH dans le cadre de sa réhabilitation, la capacité réelle de la station est de 150 EH. Celle-ci dysfonctionne, les bassins de lagunage n'étant pas étanches.

Détails des différentes unités de traitement

Classe de capacité de station	Quantité
0-199 EH*	29
200-1999 EH	17
2000-9.999 EH	0
>10.000 EH	1
TOTAL	**47**

* EH : Équivalent Habitant qui correspond à 150l/h/j, 60g DBO5 , 135g Azote Kejdhal, 4 Phosphore Total

Capacité d'épuration par filières de traitement

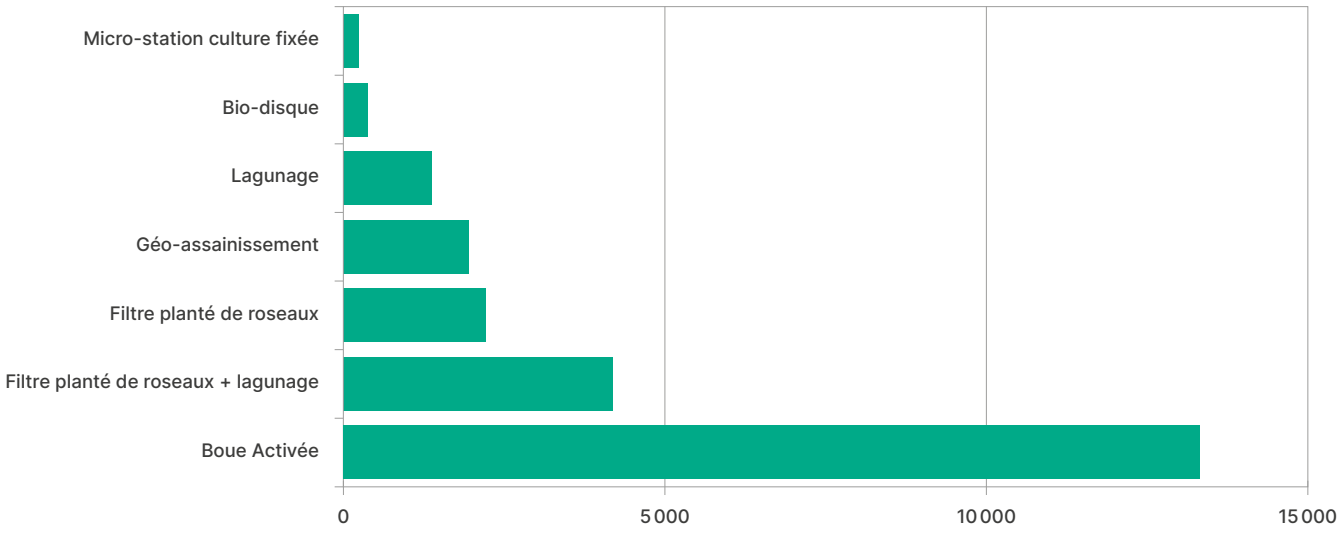

Quelques particularités

- La moitié des stations d'épuration sont de type « Géo-assainissement », mais cette filière ne représente que 9% de la capacité épuratoire totale.
- De nombreuses filières extensives sont également recensées : filtres plantés de roseaux (29%) et lagunage (13%), qui représentent respectivement 9% et 6% de la capacité épuratoire totale.
- La station de Roqueredonde - Mas Neuf est uniquement constituée d'un prétraitement (2 fosses toutes eaux de 6m^3 sans épandage rejet direct des eaux prétraitées vers la rivière).
- L'une des stations de Saint-Maurice-Navacelles est à culture fixée complètement enterrée pour avoir le moins d'impact visuel (site classé UNESCO).
- Environ 62% des stations ont une capacité nominale comprise entre 0 et 199 EH et la station de Lodève d'une capacité de 13.300 EH concentre 54% de la capacité totale épuratoire.
- La Communauté de communes gère la station d'épuration du camping des Vailhés à Le Puech (lagunage de 630 EH) et la station d'épuration de la Baume Auriol (géo-assainissement de 140 EH) qui sont en assainissement non collectif mais référencés par les services de la DDTM.

Pour 2022 comme pour 2021, en fonction des dysfonctionnements observés sur les stations des communes de Roqueredonde, Le Bosc (Cartels), Saint-Privat (Bourg et les Salces), Saint-Maurice-Navacelles (Madières) et Usclas-du-Bosc des actions ont été entreprises :

- Réhabilitation prévue pour 2023 des stations de Saint-Privat (Bourg et Les Salces) avec reprise des délivrances de permis de construire
- Roqueredonde : arrêt de délivrance des permis de construire
- Le Bosc (Cartels, Sallèles, Mas Lavayre) : Limitation et arrêt des permis de construire suite au diagnostic entrepris par le bureau d'études CEREG pour ces trois stations
- Saint-Maurice-Navacelles (Madières) : Construction d'une nouvelle station en remplacement de l'ancienne dysfonctionnante
- Usclas-Du-Bosc : Construction d'une nouvelle station en remplacement des deux stations Nord et Sud

6.2.4 Bilans et performances des usines

Charges entrantes en station en kg/DBO5	Nombre bilans 24h obligatoires
< 12	0
Comprise entre 12 et 30	1 tous les 2 ans
Comprise entre 30 et 60	1 bilan par an
Comprise entre 60 et 120	2 bilans par an
Station de Lodève supérieure à 600	**24 bilans par an**

En fonction de la capacité de traitement et des différentes filières d'épuration des stations, les exigences de qualité des eaux traitées peuvent différer ainsi que les périodes entre lesquelles les analyses sont réalisées.
Les exigences réglementaires sont synthétisées dans l'annexe 2 de l'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015.

6.2.4.1 STEP Lodève

L'exploitation de la station d'épuration de Lodève est réalisée en régie par l'équipe « Usines » du SIELL.
Dans ce cadre, un autocontrôle est réalisé quotidiennement afin d'en piloter le fonctionnement.
Ceci se traduit par des tests de taux de boues sur le bassin d'aération, des mesures de concentration toujours dans le bassin d'aération et des mesures de siccité dans le silo de stockage des boues et en sortie de presse.
Des relevés automatiques de débits d'entrée et de sortie de station sont réalisés quotidiennement et enregistrés.
Les données issues de l'ensemble de ces relevés sont transférées via une plateforme internet des Services de l'État.
En plus de cet autocontrôle, deux fois par mois sont réalisés des bilans 24H entrée/sortie de station où l'on prélève un échantillonnage qui est analysé par le Laboratoire Départemental sur un ensemble de 10 paramètres qui permettent d'évaluer les performances épuratoires de la station. Via la plateforme internet, les résultats sont partagés aux services de l'État qui nous renseignent sur la conformité de la performance vis-à-vis de la réglementation nationale et européenne.
En outre, un audit des appareillages de mesure de la station d'épuration est réalisé une fois par an par Hérault Ingénierie. Ici aussi, les conclusions de l'audit sont transmises aux services de l'État.
Un bilan complet est réalisé en régie en fin d'année qui reprend l'ensemble de l'activité de la station (cf annexe). Encore une fois, celui-ci est envoyé aux services de l'État.
L'épuration biologique des eaux usées de Lodève génère des boues liquides qui sont ensuite déshydratées, stockées et transportées vers une unité de compostage.

	2021	2022	Variation (%)
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (hors réactifs)	112 t	196 t	+75 %
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche	112 t	100 t	-11 %

Remarque : La siccité (taux de matière sèche par volume d'eau) moyenne des boues est de 16% sur l'année ce qui est le taux de déshydratation fixé comme objectif suite à la mise en place de la presse à vis en 2020. La siccité a varié le long de l'année entre 16 % et 20 %. L'augmentation de la siccité a permis de diminuer le coût de traitement en limitant le transport (de 2 bennes par semaine à une benne dans la continuité de 2021). Toutes les boues évacuées de la station d'épuration de Lodève sont compostées sur la plateforme de compostage de Lunas et ensuite valorisées en agriculture.

Le suivi de la qualité agronomique des boues est toujours confié à la société BO conseil.

Commentaires sur les boues testées sur 2022 par BO conseil :

- *Bonne humidité des boues pour le compostage*
- *Taux de MO assez élevé : risques possibles d'odeurs lors du transport et du compostage*
- *Teneurs en éléments fertilisants N-P-K normales, compatibles avec le compostage*
- *Teneurs en ETM et CTO faibles, toutes inférieures aux valeurs limites réglementaires de la norme NFU 44-095 et aux valeurs guides de l'Agence de l'Eau, ce qui est un point très positif*

6.2.4.2 Les autres stations d'épuration de la CCLL

En 2022, la Communauté de communes a signé une convention avec Hérault Ingénierie pour assurer les prestations d'autosurveillance des stations d'épuration des autres communes du territoire.

Conformité des équipements d'épuration (P204.3)
En grande majorité, les équipements d'épuration communaux sont conformes, toutefois, certaines installations présentent des dysfonctionnements et non-conformité (cf annexe indicateurs).
Dans le cadre d'une amélioration des performances épuratoires, des travaux ont été engagés (renouvellement des stations de Madières et d'Usclas-du-Bosc) et d'autres sont à venir (renouvellement de la station de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et mise en conformité des stations des Salses et de Saint-Privat prévus sur 2023/2024).

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)
En grande majorité, les ouvrages d'épuration communaux ont des performances épuratoires conformes à la réglementation. Toutefois certaines installations peuvent présenter quelques non-conformités (cf annexe indicateurs).

Synthèse des visites et des bilans effectués sur l'année par Hérault Ingénierie

Communes	STEP	Capacité	Nombre visites	Nombre bilans	Taux de charge organique	
Celles	Géoassainissement	60 EH	2	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	120 EH	2	0	NC	
	Lagunage (ANC)	630 EH	1	1	26,80%	
Fozières	Lagunage	160 EH	2	0	NC	
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	Lagunage	500 EH (150 EH)	1	0	NC	
Lauroux	Filtres plantés de roseaux	200 EH	1	0	NC	
Le Bosc	Géoassainissement	140 EH	1		NC	
	Lagunage	340 EH		1	107%	
	Lagunage	140 EH	2	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	470 EH	2	0	NC	
Le Caylar	Filtres plantés de roseaux	1.900 EH	0	2	29,30%	
Le Cros	Géoassainissement	180 EH	1	0	NC	
	Filtre compact	25 EH	0	0		
Le Puech	Bio-disque compact + filtres plantés de roseaux	100 EH	1	0	NC	
	Lagunage					
Les Rives	Filtres plantés de roseaux	230 EH	2	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	50 EH	1	0	NC	
Olmet-et-Villecun	Filtres plantés de roseaux	40 EH	1	0	NC	
Pegairolles-de-l'Escalette	Filtres plantés de roseaux	300 EH	2	0	NC	
Poujols	Filtres plantés de roseaux	200 EH	2	0	NC	
Roqueredonde	Géoassainissement	150 EH	2	0	NC	
	Géoassainissement	Inconnu	0	0		
	Géoassainissement	< 60 EH	0	0		
	Géoassainissement	< 60 EH	0	0		
	Filtres plantés de roseaux	30 EH	1	0	NC	
Saint-Étienne-de-Gourgas	Bio-disque	300 EH	1	0	85%	
	Géoassainissement	50 EH	1	0	NC	
Saint-Jean-de-la-Blaquière	Filtres plantés de roseaux + lagunage	850 EH	0	1	43,1	
Saint-Maurice-Navacelles	Géoassainissement	150 EH	2	0		
	Géoassainissement	60 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	60 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	150 EH	1	0	NC	
	Micro-station culture fixée	200 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	100 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement ANC	450 EH	0	0		
Saint-Michel-d'Alajou	Géoassainissement	100 EH	1	0	NC	
Saint-Pierre-de-la-Fage	Filtres plantés de roseaux	80 EH	1	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	150 EH	1	0	NC	
Saint-Privat	Géoassainissement	150 EH	2	0	NC	
	Géoassainissement	180 EH	2	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	100 EH	1	0	NC	
Sorbs	Géoassainissement	120 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	30 EH	1	0	NC	
Soubes	Filtres plantés de roseaux + lagunage + traitement phosphore	1.500 EH	0	2	28,2	
Soumont	Filtres plantés de roseaux	200 EH	1	0	NC	
Usclas-du-Bosc	Géoassainissement	100 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	100 EH	1	0	NC	

	Débit nominal (m^3/j)	Taux de charge hydraulique	Conformité équipement	Conformité performance	Observations
	9	NC	100	100	Remise en état des tuyaux de répartition de l'épandage
	18	NC	100	100	Peu d'intrant dans la STEP
	130	42,30 %	100		Mettre en place un dégrilleur d'entrée
	30	NC	100	100	Présence de lentilles d'eau
	12	NC	0	0	Renouvellement de la station prévue sur 2023 - 2024
	36	NC	100	100	Entrée d'eaux claires parasites
	35	NC	0	0	Le filtre à zéolihte est colmaté ce qui implique des déversements
	51	111%	100	0	Station en surcharge hydraulique et organique
	36	NC	100	0	Station en surcharge hydraulique et organique
	85	NC	100	100	RAS
	285	33,20 %	100	100	RAS (pince préleveur à changer)
	30	NC	100	100	Step non clôturée, fixer les cadres des tampons, manque signalétique
					Pas de visite Hérault Ingénierie
	15	NC	100	100	Problème dégrilleur
					Pas de visite Hérault Ingénierie
	27	NC	100	100	RAS
	8	NC	100	100	RAS
	6	NC	100	100	RAS
	45	NC	100	100	Nettoyer le canal de sortie
	48	NC	100	100	Prévoir diagnostic réseaux EU
	18	NC	0	0	Station vieillissante avec d'importants dysfonctionnements et déversements
					Pas de visite Hérault Ingénierie
					Pas de visite Hérault Ingénierie
					Pas de visite Hérault Ingénierie
	4	NC	100	100	Importante arrivée d'eaux claires
	36	NC	100	100	Problème de flottants au niveau du décanteur lamellaire
	8	NC	100	100	Nettoyage préfitre et curage des drains à prévoir
	170	39,2	100	100	Remettre en service le premier bassin de lagunage
	9	NC	100	100	Pas de clôture. Mettre un PR et raccordement sur la nouvelle STEP de Navacelles
	9	NC	100	100	Pas de clôture du site
	23	NC	100	100	Diagnostic de la step prévu en 2023. Remplacement de la pouzzolane du préfiltre à prévoir
	30	NC	100	100	Corrosion du regard répartiteur
	15	NC	0	0	La station est en cours de renouvellement par une nouvelle installation de 254 EH
					Pas de visite Hérault Ingénierie
	15	NC	100	100	Sécuriser les regards de visite et le portail d'entrée
	12	NC	100	100	RAS
	22	NC	100	100	RAS
	23	NC	0	0	Prévoir bilan d'entrée. Réhabilitation prévue pour 2023
	30	NC	0	0	Prévoir bilan d'entrée. Réhabilitation prévue pour 2023
	15	NC	100	100	Prévoir bilan d'entrée. Rendre accessible le canal de sortie
	24	NC	100	100	RAS
	6	NC	100	100	Rehausse des tampons de la fosse
	216	24,1	100	100	RAS
	24	NC	100	100	Couvrir d'une bâche le casier inutilisé
	15	NC	0	0	La station est en cours de renouvellement par une nouvelle installation de 380 EH
	15	NC	0	0	La station est en cours de renouvellement par une nouvelle installation de 380 EH

En fonction du type de filière d'épuration, il est nécessaire d'évacuer les boues issues du processus d'épuration des eaux usées. Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de boue extraites par station.

Quantité de boues issues des autres stations d'épuration de la CCLL 2022 [t MS] (D203.0)

Communes	STEP	Type	Capacité EH	Volume vidangé (m³)	t MS estimé
Celles	Les Vailhés	Géo-assainissement	60	8	0,41
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	Entrée village	Lagunage			
Le Bosc	Cartels	EPARCO	140	19,5	1,014
Le Cros	Village	Géo-assainissement	180	26	1,35
Roqueredonde	Village	Géo-assainissement	60	12	0,624
Saint-Maurice-Navacelles	Village	Géo-assainissement	1020	90,35	4,7
	Le Coulet	Géo-assainissement			
	Madières	Géo-assainissement			
	Navacelles	Micro station			
	Navacelles 2	Géo-assainissement			
	Baume Auriol	EPARCO			
Saint-Michel	Village	Géo-assainissement	100	16	0,864
Saint-Privat	Saint Privat	Géo-assainissement	330	70	3,64
	Les Salses	Géo-assainissement			
Sorbs	Village	Géo-assainissement	120	27	14
Usclas-du-Bosc	Nord	Géo-assainissement	200	18	0,936
	Sud	Géo-assainissement			

Sur l'année, les ouvrages cités dans le tableau ont fait l'objet de vidanges par des sociétés spécialisées afin de maintenir une bonne exploitation et un fonctionnement normal.
Les boues ont été pompées et évacuées vers des centres de traitement agréés.

2021		2022	
Volume extrait	Tonne matière sèche	Volume extrait	Tonne matière sèche
298 m³	15,56 T MS	292	15,19 T MS

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3). 100% des extractions des boues des ouvrages d'épuration communaux sont réalisées de manière conforme à la réglementation, compostage des boues de la station de Lodève, vidange et transport des boues des autres stations d'épuration communales vers un centre de traitement agréé (cf. annexe indicateurs).

6.3
Les travaux 2022

6.3.1 Travaux investissement réseaux

En 2022, la commune de Le Caylar a engagé des travaux de réfection de voiries et le service s'est servi de cette opportunité pour renouveler ses réseaux sur un linéaire de 115 ml.
Environ 20 ml ont été, pour leur part, renouvelés sur Lodève suite à des entrées d'eau parasite surchargeant les réseaux d'assainissement. 35 ml de réseaux d'assainissement ont été réhabilités.
Chaque année, la CCLL, au travers du SIELL, reçoit des demandes de nouveaux branchements eaux usées ou des réhabilitations de ceux-ci. Il est rappelé que le branchement est un ouvrage public à destination d'un privé, c'est à dire que celui-ci est financé par le privé mais la réalisation des travaux et l'exploitation de l'ouvrage est public.
Pour toute demande, une fiche de renseignement doit être complétée, signée et renvoyée au service. S'en suit une prise de rendez-vous avec un technicien afin d'implanter l'ouvrage et de réaliser un devis. Après acceptation du devis et versement d'un acompte, les travaux seront réalisés.
Enfin, un contrôle de branchement sera réalisé.
Pour toute création de nouveaux logements (permis de construire, nouveau logement en immeuble collectif...), une participation forfaitaire à l'assainissement collectif sera à payer par le pétitionnaire demandeur.

Focus sur les branchements	**2021**	**2022**
Nombre de devis	79	52
Nombre de branchements réalisés	71	42
PFAC* facturées	13	31
PFAC* payées	11	31

* PFAC : Participation forfaitaire à l'assainissement collectif

Montant des études réalisées : 46.493 € HT
Montant des travaux réalisés dont nouveaux branchements : 117.400 € HT

6.3.2 Travaux fonctionnement réseaux

Afin de maintenir un bon écoulement des eaux usées dans les réseaux et de garantir une exploitation pérenne de ceux-ci, divers travaux de fonctionnement sont réalisés :

- Curage préventif des réseaux réalisés sur l'année : 5265 ml soit environ 4 % du réseau d'assainissement.
- Inspections télévisées sur les réseaux réalisés sur l'année : 2010 ml soit environ 1,5 % du réseau d'assainissement.
- Interventions de curage et de débouchage des branchements ou des collecteurs réalisés suite à des obstructions : 78 interventions de toutes natures en jours ouvrés et astreintes
- Travaux structurels (reprise de regards, travaux suite à des effondrements de voirie, reprises de branchement et casse de canalisation) : environ 15 interventions ont été réalisées en 2022

1 600 ml de réseaux sur Lodève entre la zone du Capitoul et la station d'épuration ont été traités contre l'intrusion de racines.

Pour sur les réseaux, montant des travaux réalisés :
61 844 € HT

dont les entretiens réalisés :
14 408 € HT

6.3.3 Travaux investissement usines

Renouvellement de la station de Madières

A été réalisé sur 2022, le renouvellement de la station d'épuration et d'un poste de refoulement sur le Hameau de Madières, commune de Saint-Maurice-Navacelles. Sont également collectées les eaux usées de la commune de Rogues, dans le Gard.

Une convention de rejet a été signée qui intègre la participation aux frais d'investissement de la commune de Rogues.

Il s'agit d'un filtre planté de roseaux d'une capacité de 254 EH en remplacement de l'ancienne station qui présentait d'importants dysfonctionnement et qui ne pouvait être réhabilitée.

Celle-ci a été construite dans le prolongement de l'ancienne station sur des terrains nouvellement acquis par la commune.

Montant des études préalables :
58 307 € HT

Montant des travaux :
285 915 € HT

Montant des subventions (Agence de l'Eau, Département, État) à hauteur de 80% :
275 278 € HT

Soit un reste à charge pour les deux collectivités :
35 356 € HT

Renouvellement des deux stations d'USCLAS-DU-BOSC

Les stations Nord et Sud de la commune d'Usclas-du-Bosc ont été démantelées au profit de la réalisation d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de 380 EH.

Afin d'alimenter la nouvelle station, du réseau de collecte a été créé ainsi qu'un poste de refoulement. La station d'épuration a été implantée sur un terrain nouvellement acquis hors zone inondable.

Montant des études préalables :
62 862 € HT

Montant des travaux :
608 912 € HT

Montant des subventions (Agence de l'Eau, Département, Etat) à hauteur de 80% :
487 129 € HT

Soit un reste à charge pour la collectivité :
121 783 € HT

6.3.4 Travaux fonctionnement usines

Quelques exemples de travaux réalisés en régie en 2022

Communes	Sites	Travaux réalisés	Montant dépenses	Heures passées
Les Rives	STEP Village	Mise en place d'un système de mise en charge des filtres pour gérer les adventices, mise en place d'un dégrilleur manuel	3 666,00 €	21
Celles	STEP Village	Mise en place d'un système de mise en charge des filtres pour gérer les adventices	812,00 €	14
Le Caylar	PR CAT, PR Glujade, PR Lavogne	Remplacement des 3 armoires électrique et mise en place de 3 sondes de niveau	21 147,00 €	63
Le Caylar	STEP	Mise en place d'un conquet d'arrivée PR principal et CAT et en aval du débitmètre pour comptage volume entrée	9 302,00 €	70
Lodève	STEP	Mise en place d'un caisson d'évacuation des eaux de sortie clarificateur, renouvellement des conduites du PR recirculation, remplacement sonde redox et oxygène, remplacement sonde mesure by pass, réparation frigo préleveur entrée, mise en place pompe toutes eaux, mise en place d'un coffret inverseur		
Le Bosc	PR Sallèles	Remplacement des 2 conduites de refoulement et pose des pompes sur socle	948,00 €	35
Le Bosc	PR Presbytère	Remplacement de la sonde de niveau	449,00 €	4
Le Bosc	PR Cartels	Remplacement de l'armoire de commande	6 648,00 €	28
Le Bosc	STEP de Loiras	Mise en place d'un système de mise en charge des filtres pour gérer les adventices	1 480,00 €	16
Le Bosc	STEP du mas Lavayre	Mise en place d'un dégrilleur manuel	1 077,00 €	14
Le Bosc	PR Lavandière	Remplacement d'une pompe associé à un variateur 230VAC mono tri	1 633,00 €	24
Pégairolles-de-l'Escalette	PR Cave coopérative	Reprise des conduites de refoulement, sécurisation avec trappe et antichute, reprise génie civil	3 900,00 €	35
Saint-Jean-de-la-Blaquière	PR Fonzal	Reprise des conduites de refoulement, sécurisation avec trappe et antichute, reprise génie civil, armoire électrique et télésurveillance	18 277,00 €	70
Saint-Jean-de-la-Blaquière	PR Fonzal	Remplacement des 2 clapets	248,00 €	6

Pour les usines, montant des travaux réalisés : 323 244 € HT dont 46 721 € HT concernant les entretiens.

6.4
Perspective d'avenir

Réhabilitation partielle et sécurisation des STEP de Saint-Privat (Les Salces et Le Bourg).

Sécurisation des STEP de Roqueredonde (village) et Saint-Maurice-Navacelles (village).

Réfection du chemin de la STEP de Les Rives.

Remplacement de l'armoire électrique du PR de la route de Lodève à Saint-Jean-de-la-Blaquière ainsi que de celle du PR du village de Saint-Maurice-Navacelles.

6.5
Les prix de l'assainissement collectif

Les frais d'exploitation et les investissements du service sont financés par les recettes perçues dans le cadre de la facturation, par les aides des différents organismes partenaires, et le recours à l'emprunt. Les aides tendent à diminuer, plus que jamais le prix de l'eau doit permettre d'investir pour l'avenir et c'est une richesse qui mérite toutes les attentions.
L'effort d'investissement sur l'assainissement collectif, à court et moyen terme, est important pour le territoire de la CCLL, notamment dans le cadre de mise aux normes et de construction de nouvelles installations.
Depuis le transfert de compétences au 1er janvier 2021, la mise en œuvre d'une convergence tarifaire a été initiée, en fonction des coûts d'exploitation et des investissements nécessaires sur chaque commune, pour parvenir à un prix unique sur l'ensemble du territoire.

Redevance collectivité 2022

Secteur	Communes	Tarifs abonnement assainissement en € HT 2022	Tarif m³ assainissement (hors redevance AE) en € HT 2022	Taux de TVA 2022
Causse du Larzac et Escandorgue	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	50,00 €	0,858 €	10,00 %
	Le Caylar	76,00 €	0,838 €	10,00 %
	Le Cros	66,00 €	0,845 €	10,00 %
	Les Rives	95,00 €	1,096 €	10,00 %
	Roqueredonde	45,00 €	0,861 €	10,00 %
	Saint-Félix-de-l'Héras			10,00 %
	Saint-Maurice-Navacelles	68,00 €	0,480 €	10,00 %
	Saint-Michel-d'Alajou	45,00 €	0,480 €	10,00 %
	Saint-Pierre-de-la-Fage	60,00 €	0,486 €	10,00 %
	Sorbs	90,00 €	0,736 €	10,00 %
Contreforts du Larzac	Fozières	45,00 €	0,778 €	10,00 %
	Lauroux	45,00 €	0,869 €	10,00 %
	Pégairolles-de-l'Escalette	100,00 €	0,919 €	10,00 %
	Poujols	50,00 €	0,948 €	10,00 %
	Saint-Étienne-de-Gourgas	75,00 €	0,839 €	10,00 %
	Soubès	85,00 €	1,004 €	10,00 %
Avants Monts	Les Plans	45,00 €	0,861 €	10,00 %
	Lodève	45,00 €	0,882 €	10,00 %
	Olmet-et-Villecun	45,00 €	0,861 €	10,00 %
	Saint-Privat	60,00 €	0,850 €	10,00 %
	Soumont	70,00 €	0,697 €	10,00 %
Plaine du Lodévois	Celles	55,00 €	0,708 €	10,00 %
	Le Bosc	65,00 €	1,500 €	10,00 %
	Le Puech	45,00 €	0,861 €	10,00 %
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	55,00 €	1,027 €	10,00 %
	Usclas-du-Bosc	45,00 €	1,365 €	10,00 %

Abonnement assainissement

Tarif le plus bas HT : 45 €

Tarif le plus élevé HT : 100,00 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 58,65 €

Consommation assainissement

Tarif le plus bas HT : 0,48 €

Tarif le plus élevé HT : 1,50 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 0,833 €

Pour information, tarifs assainissement collectif 2022 du SIVOM Orb et Gravezon :

Commune	Tarif abonnement assainissement collectif en € HT 2022	Tarif m³ assainissement collectif (hors redevance AE) en € HT 2022
Lavalette	5.17 € HT/mois soit 62.04 € HT/an	1.30 € HT/m³
Romiguières	5.17 € HT/mois soit 62.04 € HT/an	1.30 € HT/m³

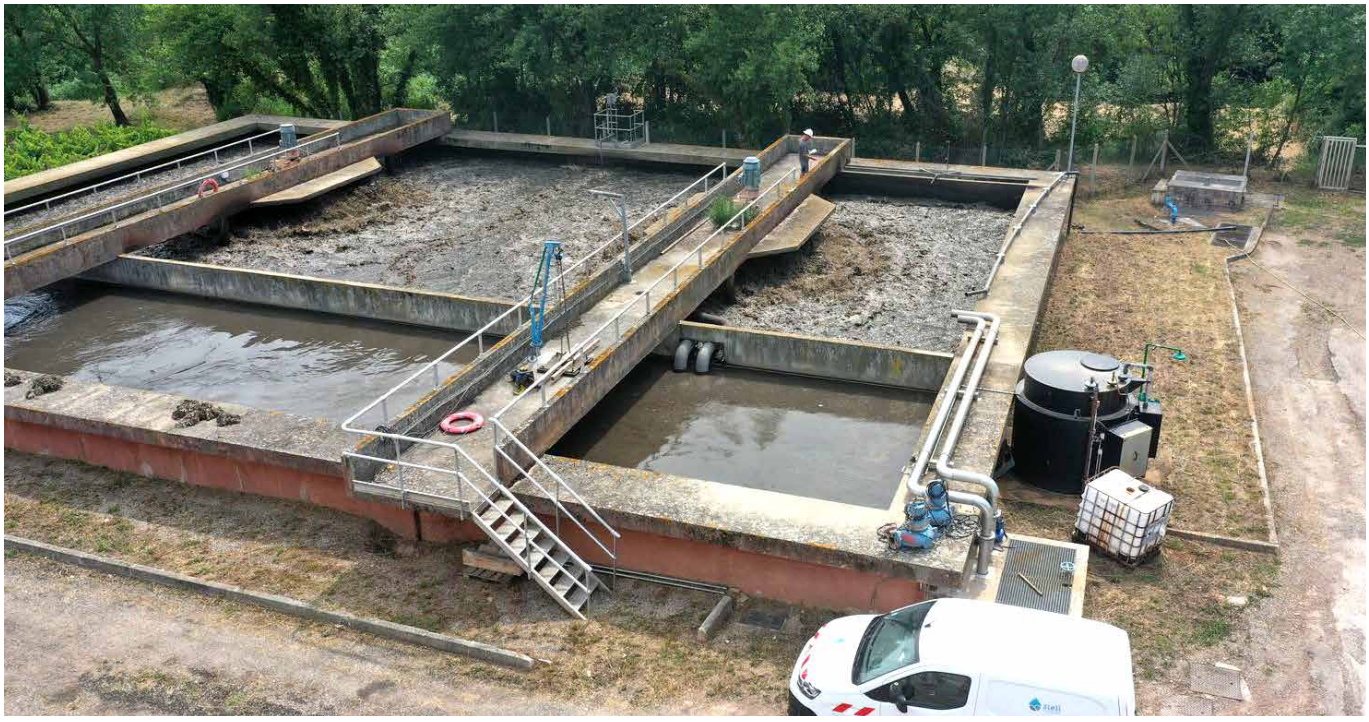

Assainissement collectif

Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)

Toutes les communes du territoire dépendent de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (R.M.C), sauf le Caylar qui dépend de l'Agence Adour Garonne

Redevance modernisation des réseaux de collecte 2022 – Agence de l'Eau RMC :
0,16 €/m³

Redevance modernisation des réseaux de 2022 – Agence de l'Eau Adour Garonne :
0,25 €/m³

Composantes de la facture d'assainissement collectif d'un usager de 120 m³

Secteur	Communes	Redevance collectivité HT	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte HT	Total HT	TVA 10%	Total TTC	Prix du m³ pour un abonné consommant 120 m³
Causse du Larzac et Escandorgue	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	152,96 €	19,20 €	172,16 €	17,22 €	189,38 €	1,58 €
	Le Caylar	176,56 €	30,00 €	206,56 €	20,66 €	227,22 €	1,89 €
	Le Cros	167,40 €	19,20 €	186,60 €	18,66 €	205,26 €	1,71 €
	Les Rives	226,52 €	19,20 €	245,72 €	24,57 €	270,29 €	2,25 €
	Roqueredonde	148,32 €	19,20 €	167,52 €	16,75 €	184,27 €	1,54 €
	Saint-Félix-de-l'Héras						
	Saint-Maurice Navacelles	125,60 €	19,20 €	144,80 €	14,48 €	159,28 €	1,33 €
	Saint-Michel-d'Alajou	102,60 €	19,20 €	121,80 €	12,18 €	133,98 €	1,12 €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	118,32 €	19,20 €	137,52 €	13,75 €	151,27 €	1,26 €
	Sorbs	178,32 €	19,20 €	197,52 €	19,75 €	217,27 €	1,81 €
Contreforts du Larzac	Fozières	138,36 €	19,20 €	157,56 €	15,76 €	173,32 €	1,44 €
	Lauroux	149,28 €	19,20 €	168,48 €	16,85 €	185,33 €	1,54 €
	Pégairolles-de-l'Escalette	210,28 €	19,20 €	229,48 €	22,95 €	252,43 €	2,10 €
	Poujols	163,76 €	19,20 €	182,96 €	18,30 €	201,26 €	1,68 €
	Saint-Étienne-de-Gourgas	175,68 €	19,20 €	194,88 €	19,49 €	214,37 €	1,79 €
	Soubès	205,48 €	19,20 €	224,68 €	22,47 €	247,15 €	2,06 €
Avants Monts	Les Plans	148,32 €	19,20 €	167,52 €	16,75 €	184,27 €	1,54 €
	Lodève	150,84 €	19,20 €	170,04 €	17,00 €	187,04 €	1,56 €
	Olmet-et-Villecun	148,32 €	19,20 €	167,52 €	16,75 €	184,27 €	1,54 €
	Saint-Privat	162,00 €	19,20 €	181,20 €	18,12 €	199,32 €	1,66 €
	Soumont	153,64 €	19,20 €	172,84 €	17,28 €	190,12 €	1,58 €
Plaine du Lodévois	Celles	139,96 €	19,20 €	159,16 €	15,92 €	175,08 €	1,46 €
	Le Bosc	245,00 €	19,20 €	264,20 €	26,42 €	290,62 €	2,42 €
	Le Puech	148,32 €	19,20 €	167,52 €	16,75 €	184,27 €	1,54 €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	178,24 €	19,20 €	197,44 €	19,74 €	217,18 €	1,81 €
	Usclas-du-Bosc	208,80 €	19,20 €	228,00 €	22,80 €	250,80 €	2,09 €

6.6
Le budget de l'assainissement collectif

Les résultats

Libellé	Total BP 2022	CA 2022
70 Produits des services et ventes diverses	1 389 000,00 €	1 442 678,00 €
74 Dotations et subventions	32 200,00 €	- €
75 Autres produits de gestion courante	- €	1,06 €
013 Atténuation de charges	- €	- €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	**1 421 200,00 €**	**1 442 679,06 €**
011 Charges à caractère général	595 500,00 €	465 953,58 €
012 Charges de personnel	480 000,00 €	478 946,52 €
014 Atténuation de produits	142 120,00 €	142 120,00 €
65 Autres charges de gestion courante	35 010,00 €	26 815,59 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	**1 252 630,00 €**	**1 113 835,69 €**
Épargne courante (3) = (1) - (2)	**168 570,00 €**	**328 843,37 €**
66 Charges financières	125 000,00 €	124 980,19 €
76 Produits financiers	- €	- €
Résultat financier (4)	**- 125 000,00 €**	**- 124 980,19 €**
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaire (67et 69)	53 300,00 €	61 042,42 €
Produits exceptionnels hors cessions et transferts de charges (77 et 79)	324 446,96 €	326 956,96 €
Résultat exceptionnel (5)	**271 146,96 €**	**265 914,54 €**
Épargne Brute (6) = (3 épargne courante) + (4 résultat financier) + (5 résultat exceptionnel)	**314 716,96 €**	**469 777,72 €**
Remboursement du capital de la dette (7)	654 000,00 €	548 193,00 €
Épargne Nette (8) = (6 épargne brute) - (7 remboursement du capital de la dette)	**- 339 283,04 €**	**- 78 415,28 €**
Déduction des 2 prêts relais FCTVA 355 000 €	355 000,00 €	355 000,00 €
Épargne Nette (8) = (6 épargne brute) - (7 remboursement du capital de la dette)	**15 716,96 €**	**276 584,72 €**

Les dépenses courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 1 113 835 € en 2022, soit 88,92 % du budget prévisionnel 2022.

Les recettes courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de € en 2022, soit 101,51 % du budget prévisionnel 2022.

Les recettes d'exploitation

Factures eau/asst hors redevances	Autres recettes	Recettes totales d'exploitation	Abandon de recettes
1 025 867,03 €	416 811,23 €	1 442 678,26 €	7 607,02 €

Hormis les recettes de facturation des abonnements et consommations des usagers, les recettes d'exploitation comprennent les produits des redevances de l'Agence de l'Eau (modernisation), les produits des participations pour travaux de branchements, les produits de Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) et les produits de refacturation de frais et de personnel.

Les dépenses d'équipement : 1 237 852 €

Les principales dépenses d'équipement 2022 ont concerné :

- Des études : **39 900 €**
- Travaux STEU : **911 695 €**
- Les travaux sur réseaux : **123 455 €**
- Divers équipements du service d'assainissement : **77 882 €**
- Les travaux de numérisation des réseaux sur diverses communes : **24 698 €**

Les travaux par commune — Réseaux et usines

Secteur	Communes	Travaux Réseaux	Travaux Usines	Total Travaux
Causse du Larzac et Escandorgue (51)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	2 432,50 €		2 432,50 €
	Le Caylar	9 575,00 €	181 963,00 €	191 538,00 €
	Le Cros			- €
	Les Rives	1 450,00 €	3 055,00 €	4 505,00 €
	Roqueredonde	1 912,40 €		1 912,40 €
	Saint-Félix-de-l'Héras			- €
	Saint-Maurice-Navacelles		242 174,35 €	242 174,35 €
	Saint-Michel-d'Alajou			- €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	3 350,00 €	82,55 €	3 432,55 €
	Sorbs	4 794,00 €		4 794,00 €
Contreforts du Larzac (52)	Fozières	3 830,00 €		3 830,00 €
	Lauroux	1 835,05 €		1 835,05 €
	Pégairolles-de-l'Escalette		7 225,00 €	7 225,00 €
	Poujols			- €
	Saint-Étienne-de-Gourgas	3 408,95 €	82,55 €	3 491,50 €
	Soubès	7 057,00 €	2 011,69 €	9 068,69 €
Avants Monts (53)	Les Plans	6 034,35 €		6 034,35 €
	Lodève	81 235,24 €	24 927,78 €	106 163,02 €
	Olmet-et-Villecun	1 429,00 €		1 429,00 €
	Saint-Privat	3 549,75 €	5 965,00 €	9 514,75 €
	Soumont			- €
Plaine du Lodévois (54)	Celles		564,27 €	564,27 €
	Le Bosc	22 390,00 €	10 011,54 €	32 401,54 €
	Le Puech		82,55 €	82,55 €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	9 611,20 €	14 916,94 €	24 528,14 €
	Usclas-du-Bosc		515 546,02 €	515 546,02 €
Total		**163 894,44 €**	**1 008 608,24 €**	**1 172 502,68 €**

Détail des subventions d’investissement encaissées en 2022 :

Optimisation du poste de déshydratation des boues de la STEP de Lodève 2020-4737 - solde	62 937,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Travaux d'assainissement et création d'une STEP hameau de Madières St-Maurice - 2020-01139 - ACPTE 1	5 097,90 €	Conseil Départemental de l'Hérault
Réalisation infrastructures et équipements collectifs tranche 1 Celles 175735/01 - solde	29 325,24 €	Conseil Départemental de l'Hérault
Création d'une STEP type FPR de 160eh hameau de Madières St-Maurice - AV 50%	65 604,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Réseaux de transfert et poste de refoulement St-Maurice AV 50%	25 766,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Construction réseaux de transfert - 2019-I-424 DETR Usclas-du-Bosc - AV 30%	21 765,00 €	État
AAP RSDE STEU mesure et suivi des micropolluants eaux brutes traitées et boues de la STEP Lodève - 2018 4697	9 517,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Création d'un SIG et outils de gestion patrimoniale ACPTE 25 % sur 75% avancement travaux	16 003,05 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Réhabilitation du réseau Celles DETR 2018 solde	9 747,69 €	État
Total	**245 222,88 €**	

Le montant total versé par l'Agence de l'eau est de **179 287,05 €**
Le montant total versé par le Conseil Départemental est de **34 423,14 €**
Le montant total versé par l’État est de **31 512,69 €**

La dette

Dette assainissement au 31/12/2022

Le remboursement du capital de la dette assainissement collectif s'élevait à 548 117 € en 2022 et se décompose comme suit :

- **232 000 €** au titre du remboursement du prêt relais de la commune de Caylar transféré à la CCLL (en attendant l'encaissement du FCTVA)
- **123 000 €** au titre du remboursement du prêt relais de la commune du Puech transféré à la CCLL (en attendant l'encaissement de subventions)
- **193 117 €** au titre du remboursement des échéances en capital de la dette en cours

Capital restant dû (CRD)	5 105 823,99 €
Taux moyen (ExEx, Annuel)	2,76 %
Durée de vie résiduelle	27 ans et 9 mois
Durée de vie moyenne	14 ans et 9 mois
Nombre de lignes	35

La durée résiduelle de la dette de l'assainissement collectif est conséquente du fait du dernier emprunt souscrit par la commune de Lodève pour une durée de 40 ans sur 35 % de la dette globale.

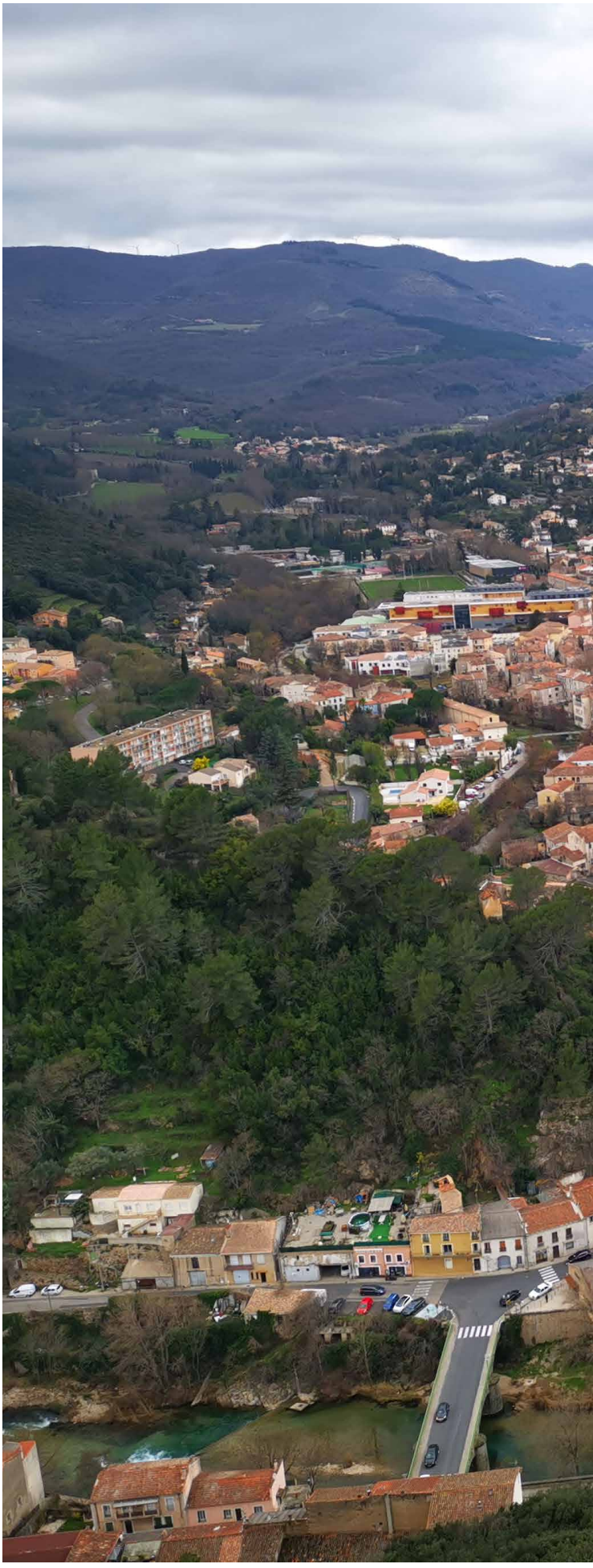

Les amortissements

Amortissements dépenses : **760 705,97 €**
Amortissements recettes : **371 868,00 €**

Dans le cadre du transfert des actifs des communes et syndicats en cours de finalisation et en application des nouvelles durées d'amortissement, en correspondance avec les durées de vie des installations et autres équipements, les montants des amortissements 2022 ont été plus conséquents qu'en 2021.

07

L’assainissement non collectif

7.1
Caractérisation technique du service

SCHÉMA DE PRINCIPE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

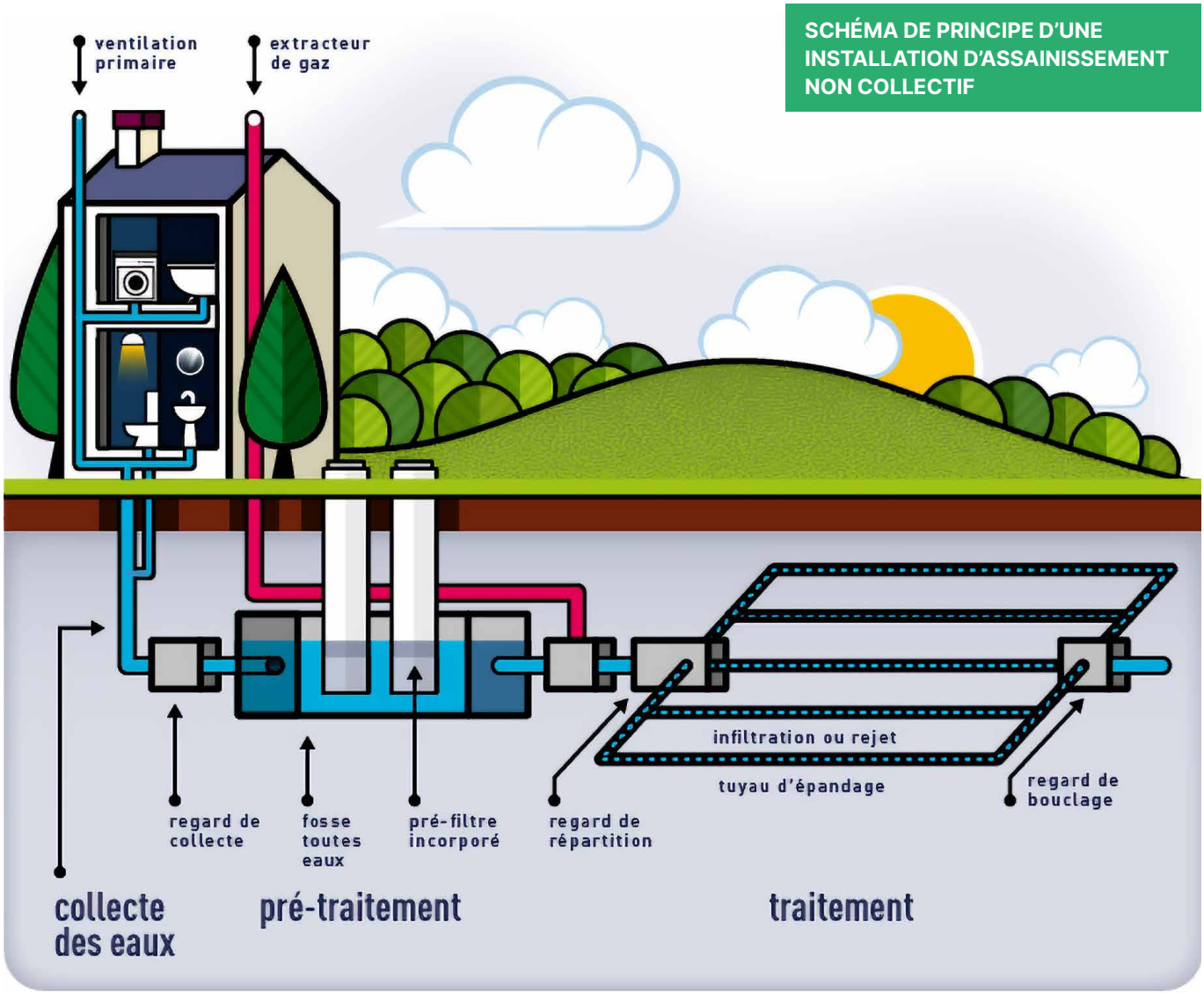

Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Lodévois Larzac a été mis en place en octobre 2009 et les premiers contrôles ont été réalisés à partir de mars 2010 suite au recrutement d'un technicien.

Ce service est obligatoire depuis 1995 et fait suite à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et à l'article L.2224-8 du CGCT. Il est exploité en régie par le CCLL. C'est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial ce qui implique un budget annexe équilibré par une redevance en contrepartie d'un service rendu.

7.1.1 Organisation administrative du service

La Communauté de communes Lodévois et Larzac regroupe les communes de Celles, Fozières, Lauroux, Lavalette, Lodève, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, Le Bosc, Le Caylar, Le Cros, Le Puech, Les Plans, Les Rives, Olmet et Villecun, Pégairolles-de-l'Escalette, Poujols, Romiguières, Roqueredonde, Saint-Michel, Saint-Privat, Saint-Étienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Héras, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Pierre-de-la-Fage, Sorbs, Soubès, Soumont, Usclas-du-Bosc.

Depuis le 1er janvier 2015, le syndicat mixte des 5 vallées n'exerce plus la compétence « assainissement non collectif ».

Le SPANC s'exerce donc sur les 28 communes composant la Communauté de communes Lodévois et Larzac incluant les communes de Lavalette et Romiguières.

7.1.2 Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

≈3650

HABITANTS DESSERVIS

≈1523

INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES

en comptant les installations de Lavalette et Romiguières et les installations neuves réalisées en 2022 (permis de construire), qui ont fait l'objet d'un contrôle d'exécution de travaux ainsi que les nouveaux diagnostics initiaux réalisés sur 2022.

7.1.3 Mode de gestion du service

Le service est constitué d'un équivalent temps plein distribué comme suit

2

AGENTS TECHNIQUES
À 40 %*

1

AGENT RESPONSABLE DU SERVICE
À 10%*

1

AGENT ADMINISTRATIF
À 10%*

*de leur temps de travail pour l'année 2022

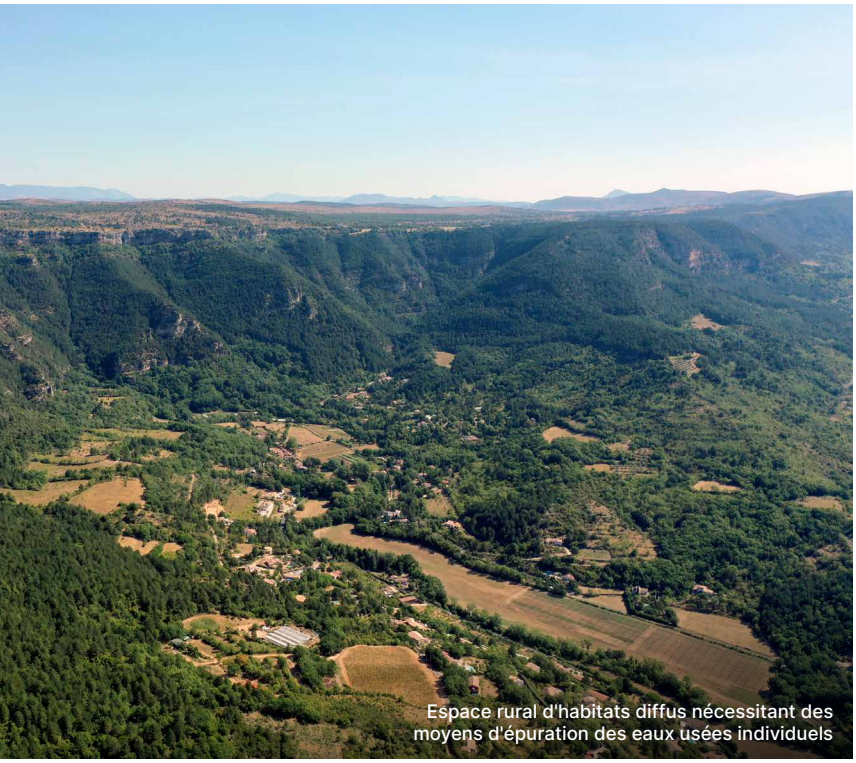

Espace rural d'habitats diffus nécessitant des moyens d'épuration des eaux usées individuels

7.1.4 Prestations assurées dans le cadre du service

- Contrôle de conception et réalisation de travaux dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation.
- Contrôle de l'existant (premier contrôle réalisé sur une installation d'ANC).
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. C'est une mission obligatoire.
- Contrôle diagnostic pour une vente (si le dernier contrôle date de plus de 3 ans).
- Une mission de conseil et d'information auprès des propriétaires, des professionnels et des élus.
- Le contrôle annuel de conformité des installations comprises entre 21 et 199 EH (obligatoire depuis août 2017), n'est pas suivi par manque de temps.

7.1.5 Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Contrôle des installations	2021	2022	Variation en %
Contrôle de conception d'installations nouvelles	15	26	+73
Contrôle de conception d'installations réhabilitées	18	17	-5,5
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles	7	8	+14
Contrôle de bonne exécution d'installations réhabilitées	10	14	+40
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	192	195	+1,5

Sur l'année 2022, le nombre total de contrôles effectués est plus important que pour 2021 soit une progression de 7,5 %. Le nombre de contrôles périodiques reste stable sans toutefois atteindre les 250 prévus par an, toujours par manque de temps des agents contrôleurs qui doivent réaliser d'autres missions suite à la prise de l'ensemble des compétences eau et assainissement sur le territoire inter-communal en 2021.

7.1.6 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

A. Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	20	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	Oui	20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	Oui	30	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	Oui	30	30

B. Éléments facultatifs du SPANC : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Non	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non	10	0
	Total	**140**	**100**

Sur les 28 communes concernées :

24 communes ont un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : Le Caylar, Les Rives, Roqueredonde, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Pierre-de-la-Fage, Sorbs, Poujols, Le Puech, Olmet-et-Villecun, Les Plans, Celles, Soumont, Le Bosc, Lauroux, Lodève, Saint-Privat, Romiguières, Fozières, Saint-Félix-de-l'Héras, Usclas-du-Bosc, Lavalette, Saint-Étienne-de-Gourgas, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et Soubes.

Pégairolles-de-l'Escalette et Saint-Privat ont abandonné et n'ont toujours pas de zonage valide. Deux communes n'ont entamé aucune démarche : Le Cros et Saint-Michel.

Un schéma directeur d'assainissement inter-communal est à l'étude et devrait être lancé au mois de janvier 2024.

7.2
Indicateur de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2021	2022	Variation en %
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	588	574	- 2,38 %
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service (hors constructions neuves)	1512	1523	+ 0,73 %
Taux de conformité [%]	38,89 %	37,68 %	- 3,09 %

Le taux de conformité calculé ici concerne uniquement les installations conformes ou proches de la conformité. Sont comptabilisées les installations conformes existantes ainsi que les installations ayant été réhabilitées depuis la création du SPANC (mars 2010). Ne sont pas comptabilisés les installations neuves (permis de construire) ni les installations non conformes sans risque sanitaire.

7.3
Outils d’amélioration de la qualité du service

Depuis 2012, la CCLL a mis en œuvre plusieurs programmes groupés de réhabilitations afin de faire baisser le taux de non-conformité avec « risque avéré ». Depuis sa mise en œuvre 6 programmes d’aide ont vu le jour et 140 installations ont été réhabilitées et des aides ont été apportées pour un montant total de 372 456,19 €.

Il n’est plus possible d’obtenir des aides financières à la réhabilitation de l’Agence de l’eau depuis novembre 2017. Aucune convention de versement des aides de l’agence n’a été signée sur 2012 et 2022. Les programmes 5 et 6 seront soldés sur 2023.

Le règlement de service a été modifié en 2017 et celui-ci a été adopté (délibération du Conseil communautaire du 26/10/2017 N° CC_20171026-007) est consultable en ligne et disponible sur demande.

La phase de diagnostic a été finalisée fin 2014. Les visites périodiques de bon fonctionnement ont débuté en 2015 avec une période de 6 ans. En 2020 l’ensemble des installations diagnostiquées depuis 2010 ont subi une première visite périodique. Les secondes visites périodique ont démarré en 2021.

Dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels au sein de la Communauté de communes, les conditions de réalisation des contrôles par le technicien ont été analysées pour évaluer les risques encourus. Des actions sont menées dans le cadre du Document Unique pour réduire les risques auxquels il est exposé.

Le SPANC s'est équipé d'une caméra d'inspection des réseaux afin d’améliorer encore le diagnostic des installations et d’un appareil de localisation.

Depuis le 1er janvier 2021 la Communauté de communes Lodévois et Larzac a en plus de la compétence « assainissement non collectif » les compétences « eau et assainissement » un nouvel agent a été embauché qui est en mesure de réaliser des diagnostics SPANC.

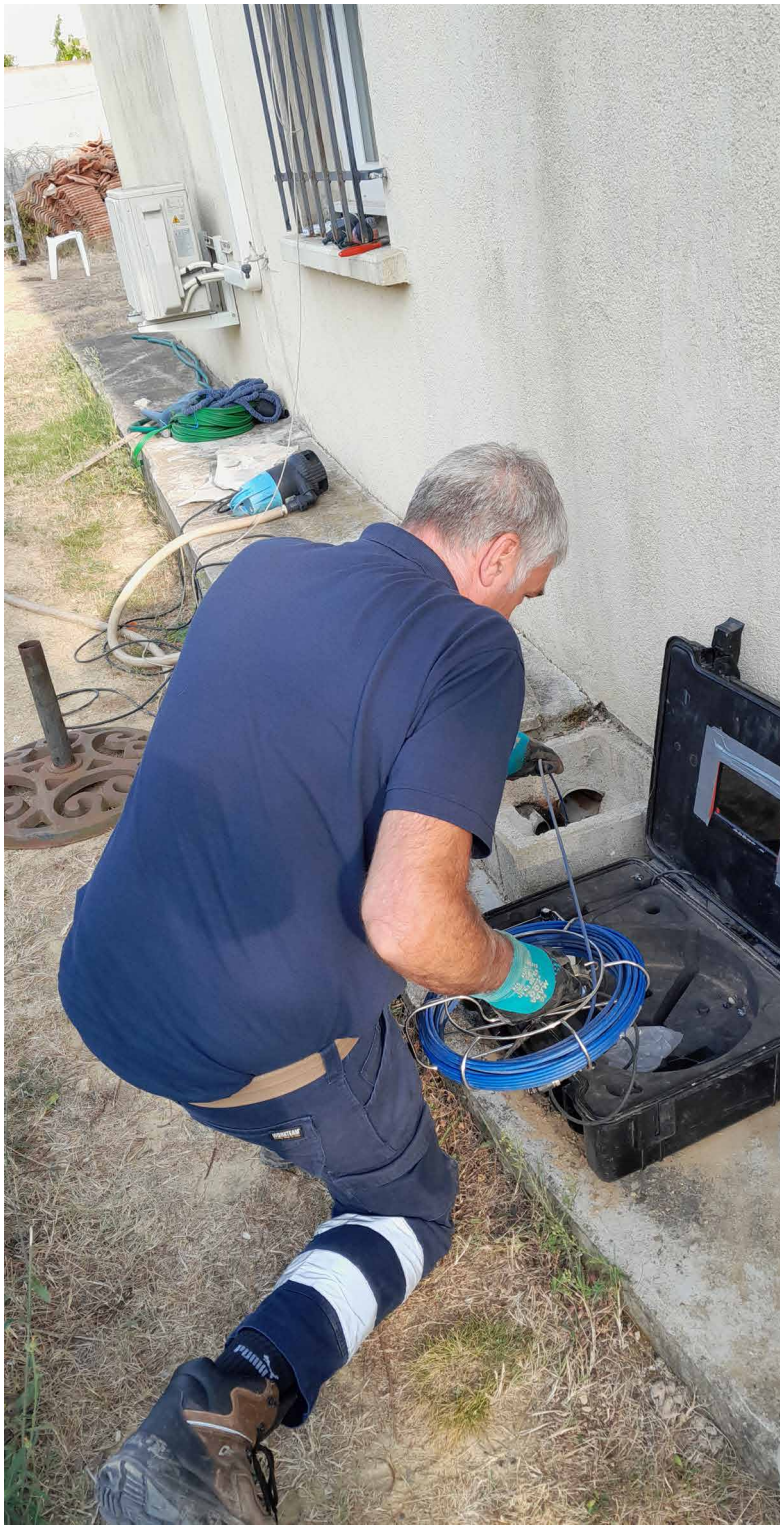

→ Utilisation d’une caméra d’inspection sur une canalisation dans le cadre d’un contrôle

7.4
Tarification et recettes

7.4.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le Conseil communautaire vote les tarifs.

Objet	Tarifs HT 2022	Tarifs TTC 2022
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée < 200 EH	190 €	209 €
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée < 200 EH		
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée > 200 EH	380 €	418 €
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée > 200 EH		
Contre visite suite à un contrôle de bonne exécution des installations < 200 EH	95 €	104,5 €
Contre visite suite à un contrôle de bonne exécution des installations > 200 EH	190 €	209 €
Diagnostic initial ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien < 200 EH	160 €	176 €
Diagnostic initial ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien > 200EH	320 €	352 €

Pour mémoire, conformément à la délibération du 28/10/09, suite au constat d'un refus de visite, une pénalité financière de 100 % sera appliquée (article 8 du règlement de service du SPANC).

Le service est-il assujetti à la TVA ? X Oui O Non

Une TVA de 10 % a été appliquée sur l'année 2022.

7.4.2 RECETTES D'EXPLOITATION

Montant des recettes (€ TTC)	2021	2022	Variation (€ TTC)
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	6 534 €	8 987 €	+ 2 453
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée			
Diagnostic des installations existantes	31 681,92 €	35 024 €	3 342,08 €
Total des recettes liées à la facturation des abonnés en € TTC	**38 215,92 €**	**44 011 €**	**5 795,08 €**

La variation à la hausse du montant des recettes est essentiellement lié a une augmentation de la tarification opéré fin 2021 pour 2022. On note toutefois une augmentation du nombre de contrôles de conception sur 2022.

7.5 Financement des investissements

La CCLL n'a pas eu recours à l'emprunt pour assurer le service sur les années 2021 et 2022.